

TF1

R A P P O R T A N N U E L
1 9 9 7



Sommaire



● LETTRE DU PRÉSIDENT	2
● PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 1997	4
● ADMINISTRATION, CONTRÔLE	6
● PRINCIPAUX DIRIGEANTS	8
● ORGANIGRAMME DU GROUPE TF1	10
● ACTIVITÉS DU GROUPE	11
● RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
● RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	29
● RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 1998, PARTIE ORDINAIRE	30
● PRÉSENTATION DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	32
● INFORMATIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES	33
● PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	35
● RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36
● COMPTES CONSOLIDÉS	38
Bilan	38
Compte de résultat	40
Tableau de financement	41
Annexe	42
● COMPTES TF1 SA	50
Bilan	50
Compte de résultat	52
Tableau de financement	53
Annexe	54
● RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1	65
● MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE	68
● RESPONSABLES DE L'INFORMATION	70
● ADRESSE DES PRINCIPALES FILIALES	71
● TABLEAU DE PASSAGE	72



Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 23 avril 1998 sous le n° R98-144. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

Les informations citées dans le présent document, et dont les références ne sont pas précisées, proviennent notamment de sources internes.

Lettre du Président



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chers actionnaires,

1997 restera une année importante à tous points de vue. Pour la première fois de son histoire, le chiffre d'affaires du Groupe TF1 a dépassé les 10 milliards de francs. Au delà de son caractère symbolique, ce chiffre a triplé depuis la privatisation et témoigne ainsi de la forte croissance de votre Groupe.

En 1997, TF1 a conforté sa position de première chaîne généraliste européenne la plus regardée (source : Eurodata TV) avec une part de marché de 37,2% sur la cible privilégiée des annonceurs. En matière d'information notamment, les français font deux fois plus confiance à TF1 qu'à son principal concurrent.

1997 a permis de bénéficier d'un environnement favorable avec notamment une reprise de la consommation des ménages au dernier quadrimestre. Par ailleurs, les annonceurs à la recherche de contacts à la fois ciblés et nombreux utilisent de plus en plus la télévision. Les investissements publicitaires en télévision continuent de progresser et représentent désormais plus de 36% (source : Secodip) des dépenses publicitaires tous média confondus. Les bons résultats d'audience de la chaîne, conjugués à une conjoncture économique meilleure, ont permis aux recettes publicitaires de TF1 d'augmenter de 3,6%.

Conformément à nos objectifs, le coût de la grille de programmes a été maintenu au même niveau que celui de l'année dernière. Cela s'est traduit par une amélioration de 23% de notre marge opérationnelle.

Cette année encore, les métiers de diversification affichent une croissance à deux chiffres (+ 16%) de leur activité et représentent désormais plus d'un quart du chiffre d'affaires consolidé. Ces résultats sont le fruit d'une stratégie initiée dès la privatisation visant à créer de nouveaux fonds de commerce à forte valeur ajoutée, développés en synergie avec la chaîne.

Enfin, 1997 a incontestablement été l'année de la télévision numérique en France. Le Groupe TF1 en a été un acteur important au travers de TPS, qui a rencontré un succès au delà de nos espérances. Avec une offre de programmes riche, complète et attractive, TPS a recruté en une année d'exploitation plus de 350 000 abonnés, doublant ainsi ses objectifs initiaux. Cette performance est supérieure à celle de tous les autres bouquets numériques européens lors de leur première année d'existence.

Cette nouvelle activité, sur le marché prometteur de la télévision numérique payante, a certes eu un impact négatif sur le résultat du groupe, mais il s'agit d'un investissement stratégique, créateur de valeur et d'emplois⁽¹⁾.

Ces résultats illustrent clairement notre volonté d'entreprendre et la capacité de votre groupe à développer de nouveaux marchés à fort potentiel avec une approche marketing innovante, une réelle avance technologique et un savoir faire reconnu en management de projet, le tout associé à une grande rigueur de gestion.

(1) En 1997, TPS a recruté 420 nouveaux collaborateurs.

Plus que jamais tournée vers l'avenir, TF1 est prête à relever de nouveaux défis

Le résultat net consolidé de TF1 a augmenté de 17,6% sur des bases comparables à celles de 1996, c'est à dire hors impact de TPS et augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés. Notre capacité d'autofinancement dépasse 1,1 milliard de francs et les capitaux propres atteignent 2,7 milliards de francs. Votre groupe dispose donc d'une solide situation financière lui permettant de poursuivre son développement.

Fidèle à la politique engagée depuis plusieurs années à l'égard de ses actionnaires, votre société continue d'appliquer un taux élevé de distribution de ses résultats en vous versant un dividende de 16F par action, assorti d'un avoir fiscal de 8 francs.

En 1998, le groupe TF1 poursuivra sa stratégie de croissance fondée sur les objectifs suivants :

- conforter sa position de première chaîne généraliste, seul format de télévision à pouvoir rassembler un très large public autour de grands événements comme par exemple la Coupe du Monde de football 1998 et à offrir des programmes inédits et exclusifs dans des domaines aussi variés et fédérateurs que les longs métrages, les fictions ou les divertissements ;

- proposer aux annonceurs une offre commerciale performante liée à la puissance de la chaîne généraliste, mais également innovante grâce aux avancées de la technologie numérique qui permettent le développement de nouvelles formes de publicité plus ciblée et interactive ;

- maîtriser les coûts de programmes comme de structure afin de profiter pleinement de la croissance du marché publicitaire attendue en 1998, et d'augmenter ainsi la rentabilité et les marges de nos activités ;

- renforcer les activités de diversification tout en continuant à les adapter à une évolution économique et technologique rapide :

- ▶ le pôle Edition-Distribution lancera ainsi de nouveaux produits : DVD⁽²⁾ pour la vidéo et de nouveaux services sur le site Internet à destination des téléspectateurs, mais également des annonceurs,

- ▶ les Chaînes Thématiques s'enrichiront avant l'été 1998 d'un programme de téléachat,

- ▶ les activités d'Acquisition et de Négocio de droits audiovisuels se renforceront en 1998, consolidant la position du Groupe TF1 qui dispose du 3^{ème} catalogue de films français suite au rachat des Films Ariane en 1997;

- poursuivre son développement dans la télévision numérique, dont le rapide déploiement modifie les paramètres de la concurrence en Europe et ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour le Groupe.

Plus que jamais tournée vers l'avenir, TF1 est prête à relever ces nouveaux défis. Votre Groupe continuera ainsi à investir dans des projets créateurs de valeur, comme il l'a toujours fait, ainsi qu'en témoigne sa place parmi les toutes premières sociétés françaises classées selon ce critère⁽³⁾.

Patrick Le Lay
Président-Directeur Général

(2) DVD : "Digital Video Disc".

(3) Classement des entreprises françaises créatrices de valeur, calculée selon le critère de l'EVATM ("Economic Value Added" - copyright Stern & Stewart), réalisé par le magazine l'Expansion en 1997.



Principaux événements

1997

Un an après son lancement, TPS, bouquet de programmes et de services diffusés en numérique par satellite, recueille plus de 350 000 abonnés.



TPS propose de nombreux films en paiement à la séance avec Multivision.

Fanny Ardant, César de la meilleure actrice pour *Pédale Douce*.



JANVIER

- TPS lance son offre cinéma avec les chaînes Cinéstar 1 & 2 et Cinétoile qui proposent près de 200 films par mois.
- Succès en salles du film "Le plus beau métier du Monde", 1,5 million d'entrées en 4 semaines.
- Lancement de l'option arabo-phone "Arabesque" sur TPS.
- TF1 obtient 7 récompenses à la cérémonie des 7 d'or.

FÉVRIER

- Succès vidéo du film "Les trois frères", avec 650 000 exemplaires vendus depuis octobre 1996.
- Record de chiffre d'affaires pour Télé-Shopping sur une seule journée : 12,5 MF soit environ 400 000 francs par minute d'antenne.
- Les films coproduits par TF1 Films Production obtiennent 4 Césars lors de la 23^{ème} cérémonie du même nom.
- 5 mois après la réforme des journaux télévisés, les éditions de 13 heures et de 20 heures enregistrent des records d'audience.
- TF1 Vidéo signe un accord avec René Château Vidéo pour la distribution de 800 titres de "La mémoire du cinéma français".

MARS

- TF1 Publicité se voit confié la commercialisation auprès des annonceurs des chaînes thématiques Télétoon et Odyssée à l'issue d'un appel d'offre.
- L'équipe météo de TF1 composée d'Alain Gillot-Pétré, Evelyne Dhéliat et Catherine Laborde reçoit le prix scientifique pour la qualité de l'information et des nouvelles technologies de ses bulletins dans le cadre du 7^{ème} Festival International de la Météo d'Issy-Les-Moulineaux.

AVRIL

- TPS franchit les 100 000 abonnés en 3 mois d'existence.

MAI

- TPS enrichit son offre : lancement du premier guide des programmes interactif et du service Météo Express. Les chaînes VH-1, Histoire, Knowledge TV rejoignent le bouquet.
- Eurosport lance sa version portugaise, portant à 14 le nombre de versions linguistiques proposées.
- TPS et Multivision proposent le tournoi de tennis Roland Garros à la carte.
- Les chaînes de TPS sont reprises par les réseaux câblés de Lyonnaise Câble.

JUIN

- Le Studio Multimédia réalise son premier DVD : "Vivre en France".
- Succès de l'opération de l'été pour Une Musique, "Alane", interprétée par Wes, double disque d'or en 1 mois.
- "La télé à la carte", le service de vidéo-à-la-demande de TF1 démarre sa phase de commercialisation et équipe 1 700 chambres d'hôtels.



Odyssée, chaîne documentaire, est la dernière née des thématiques lancées par TF1.

JUILLET

- Un an après sa création et 6 mois après son lancement, TPS totalise 160 000 abonnés.
- LCI se voit décerner par Yahoo et CB News, le Clic d'or de la meilleure intégration visuelle pour la diffusion de ses programmes en temps réel sur le Web.

AOÛT

- Lancement des nouvelles émissions jeunesse de TF1, baptisées TF!
- TF1 achète les Films Ariane dont le catalogue totalise environ 300 films.

SEPTEMBRE

- Le Groupe TF1 affiche un chiffre d'affaires semestriel en croissance de 5,5%.
- TF1 candidate pour la première chaîne privée en clair en Afrique du Sud.
- Télé-Shopping fête ses 10 ans.
- Odyssée franchit les 700 000 abonnés (câble et TPS).



ERA

Avec près d'un million d'albums vendus, *Une Musique* enregistre son record historique de vente.

OCTOBRE

- TPS et Renault lancent la publicité interactive.
- Record d'audience sur TF1 avec "Un indien dans la ville", regardé par plus de 12 millions de téléspectateurs.
- TF1 est classée au 6^{ème} rang des entreprises françaises les plus créatrices de valeur en terme d'EVA™ (classement établi par le cabinet Stern & Stewart).
- TF1 achève la modernisation des 2 chaînes nationales turkmènes.
- TF1 Publicité lance ses conditions commerciales 1998.

NOVEMBRE

- TPS et Lego ouvrent la première boutique interactive.
- "Le Pari", coproduit par TF1 Films Production réalise près d'1 million d'entrées salles en 1 semaine.
- LCI lance un nouveau magazine, "Autour du Monde", avec le quotidien "Le Monde".

DÉCEMBRE

- Lancement du jeu interactif "Les Schtroumpfs" sur TPS.
- Eurosport lance sa version roumaine. Le nombre de versions linguistiques du programme passe à 15.
- Le 20 heures de TF1 diffusé le 2 décembre rassemble 15 millions de téléspectateurs ; meilleure audience de l'année.
- Une Musique enregistre la meilleure vente de son histoire avec l'album d' "Era" (976 000 exemplaires vendus).
- TPS souffle sa première bougie et totalise 350 000 abonnés au 31 décembre.
- Le jury du 12^{ème} Festival International du Scoop et du Journalisme d'Angers décerne le prix Politique Evénement au document de Marine Jacquemin "Profession Reporter : le pays des interdits".
- Le titre TF1 clôture l'année à son plus haut : 615 francs le 31 décembre.

TELE SHOPPING

10^{ème}
Anniversaire



Nanook, une coproduction TF1 parmi les nouvelles émissions jeunesse.

Un indien dans la ville : plus de 12 millions de téléspectateurs !



Administration, Contrôle



Un des 200 "jingles" publicitaires, reflet de la proximité de la chaîne avec son public.

Composition du Conseil d'Administration (mars 1998)

- **PATRICK LE LAY**
Président-Directeur Général de TF1
Nommé le 17 avril 1987
- **MARTIN BOUYGUES**
Président-Directeur Général
de Bouygues
Nommé le 1^{er} septembre 1987
- **CLAUDE COHEN**
Directrice Générale
de TF1 Publicité
Cooptée le 7 octobre 1997
- **MICHEL DERBESSE**
Directeur Général de Bouygues
Nommé le 19 janvier 1994
- **ALBERT FRERE**
Président-Directeur Général
du Groupe Bruxelles-Lambert
Nommé le 8 avril 1997
- **PHILIPPE MONTAGNER**
Directeur Général
Télécommunications et
Développement de Bouygues
Nommé le 23 janvier 1995
- **ETIENNE MOUGEOTTE**
Vice-Président de TF1
Nommé le 12 janvier 1991
- **OLIVIER
POUPART-LAFARGE**
Directeur Général Economie
et Finances de Bouygues
Nommé le 17 avril 1987
- **ALAIN POUYAT**
Directeur Général Informatique
et Technologies Nouvelles
de Bouygues
Coopté le 18 mars 1998
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Représentée par **Patrick Duverger**,
Directeur Général de la Société
Générale depuis le 19 novembre 1997
Nommée le 18 octobre 1991
- **JEAN-PIERRE PERNAUT**
Administrateur Représentant
du Personnel
Élu le 23 février 1988
- **CORINNE CHEVRETON**
Administrateur Représentant
du Personnel
Depuis le 30 juin 1997

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

● CABINET SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé, 75008 Paris

Date de premier mandat :

Assemblée Générale du 14 janvier 1988

Date de fin de mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes 1998

● JACQUES VILLARY

Tour Framatome,
92084 Paris La Défense Cedex 16

Date de premier mandat :

Assemblée Générale du 12 juin 1995

Date de fin de mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes 2000



*Le nouveau décor
du journal télévisé.*

Suppléants

● JEAN-LOUIS MULLENBACH

8, avenue Delcassé, 75008 Paris

Date de premier mandat :

Assemblée Générale du 14 janvier 1988

Date de fin de mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes 1998

● JULIEN MARIN-PACHE

Tour Framatome,
92084 Paris La Défense Cedex 16

Date de premier mandat :

Assemblée Générale du 12 juin 1995

Date de fin de mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes 2000

*TF1 Films Production a coproduit 17 longs
métrages en 1997 dont plusieurs ont
dépassé le million d'entrées en salles.*

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 1997. Un comité a été constitué avec pour mission de faire toute proposition en vue de fixer la rémunération annuelle à allouer à Monsieur Patrick LE LAY, ainsi que les prestations de services mises à sa disposition.

La plupart des Administrateurs ont été renouvelés pour deux années lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 1997. Claude COHEN a été cooptée le 7 octobre 1997 et Alain POUYAT le 18 mars 1998. Jean-Pierre Pernaut a été réélu Administrateur représentant du personnel en 1996 et Corinne CHEVRETON est devenue Administrateur représentant du personnel suite au départ à la retraite le 30 juin 1997 de Nicole DEJEAN, dont elle était la suppléante.



Principaux dirigeants

DIRECTION GÉNÉRALE



PATRICK LE LAY
Président-Directeur Général



ETIENNE MOUGEOTTE
Vice-Président
Directeur Général de l'Antenne



CLAUDE COHEN
Directrice Générale
TF1 Publicité

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

- **PIERRE MARFAING**
Directeur des Technologies et des Moyens Internes
- **ABDELHAMID BELDJOUDI**
Directeur Technique
- **CHRISTIAN GRELLIER**
Directeur Studio Multimédia
- **GUY LEQUESNE**
Directeur de la Production des Systèmes Informatiques et des Télécoms
- **YVES RIPERT**
Directeur Ingénierie et Etudes Informatiques
- **JEAN-PIERRE MOREL**
Directeur Général Adjoint Administration-Finances
- **JEAN-LOUIS CAPRA**
Directeur Budget Plan Gestion
- **JEAN-MICHEL COUNILLON**
Directeur des Affaires Juridiques
- **CHRISTIAN LEMAIRE**
Directeur du Financement et des Relations Investisseurs
- **JACKY POISSON**
Directeur Comptabilité et Fiscalité
- **JEAN-PIERRE PAOLI**
Secrétaire Général de TF1
- **COLAS OVERKOTT**
Directeur des Affaires Internationales

- **NONCE PAOLINI**
Directeur des Relations Humaines
- **EMMANUEL GRADOS**
Directeur du Personnel et des Affaires Sociales
- **CLAUDIE METAYER**
Directrice de la Communication Interne
- **PASCAL NOYRIGAT**
Directeur du Développement des Ressources Humaines

DIRECTION DE L'ANTENNE

- **RONALD BLUNDEN**
Directeur de la Communication
- **EDOUARD BOCCON-GIBOD**
Directeur Adjoint en charge des relations contractuelles de l'Antenne
- **XAVIER COUTURE**
Directeur de l'Antenne
- **JEAN-CLAUDE DASSIER**
Directeur des Sports et Opérations Spéciales
- **LAURENT FONNET**
Directeur de la Programmation et de la Diffusion
- **JEAN-FRANÇOIS LANCELIER**
Directeur du Marketing et de la Prospective des Programmes
- **GÉRARD LOUVIN**
Directeur des Divertissements et Jeux
- **CÉLINE NALLET**
Directrice Adjointe en charge de la gestion de l'Antenne

- **ROBERT NAMIAS**
Directeur de l'Information
- **ANNE SINCLAIR**
Directrice Générale Adjointe de l'Antenne - en charge de la Stratégie et du Développement de l'Information
- **GUILLAUME DE VERGES**
Directeur Général Adjoint de l'Antenne en charge du Programme
- **FRANCIS WILLIAUME**
Directeur Général Adjoint de l'Antenne en charge de l'Administration et du Financement de la Production

TF1 PUBLICITÉ

- **PATRICK LE LAY**
Président-Directeur Général
- **CLAUDE COHEN**
Directrice Générale
- **JEAN-PIERRE MOREL**
Directeur Général Adjoint Fonctionnel
- **MARTINE HOLLINGER**
Directrice Commerciale
- **JEAN-BERNARD ICHAC**
Directeur Stratégies et Développement
- **MONIQUE MUGLER**
Directrice Commerciale

Principales filiales

TF1 ENTREPRISES

● PATRICK LE LAY
Président-Directeur Général

● ANNE SINCLAIR
Directrice Générale

● PIERRE BROSSARD
Directeur Général TF1 Vidéo

● HUBERT TAIEB
Directeur TF1 Licences

● LAURENT KRIVINE
Rédacteur en chef TF1 Interactif

● MARTINE TOURNIER
Directrice Déléguée TF1 Entreprises
en charge de la Télématique,
des Jeux et des Services Interactifs
sur Internet

UNE MUSIQUE

● PATRICK LE LAY
Président-Directeur Général

● NADINE
LAIK-BLANCHARD
Directrice Générale

TÉLÉ-SHOPPING

● ROBERT LENS
Président-Directeur Général

TF1 FILMS PRODUCTION

● ETIENNE MOUGEOTTE
Président-Directeur Général

● LAURENT STORCH
Directeur Général

PROTÉCRÉA

● JEAN-LOUIS CAPRA
Président-Directeur Général

BANCO PRODUCTION

● JEAN-LOUIS CAPRA
Président-Directeur Général

GLEM

● JEAN-PIERRE MOREL
Président-Directeur Général

● GÉRARD LOUVIN
Directeur Général

STUDIOS 107

● FRANCIS WILLIAUME
Président-Directeur Général

● JEAN ADAM
Directeur

TF1 INTERNATIONAL

● JEAN-PIERRE MOREL
Président-Directeur Général

● DIDIER SAPAUT
Directeur Général
Président-Directeur Général
"Les Films Ariane"

● PASCAL DELARUE
Directeur Général "Les Films Ariane"

● PERRINE TEZE
Directrice Commerciale

EUROSPORT

Sagas

● JEAN-PIERRE MOREL
Président-Directeur Général

Eso

● Gérant : SAGAS

Sets

● PATRICK LE LAY
Président-Directeur Général

● JEAN-CLAUDE DASSIER
Vice-Président

● EMMANUEL FLORENT
Directeur Général

Eurosales

● Gérant : ESO

LA CHAÎNE INFO

● Gérant : TF1
représentée par
ETIENNE MOUGEOTTE

● JEAN-CLAUDE DASSIER
Directeur Général de l'Antenne

ODYSSÉE

● Gérant : TF1
représentée par
GÉRARD CARREYROU

TÉLÉVISION PAR SATELLITE

● PATRICK LE LAY
Président-Directeur Général

● CYRILLE DU PELOUX
Directeur Général



Eurosport, la chaîne de tous les sports.



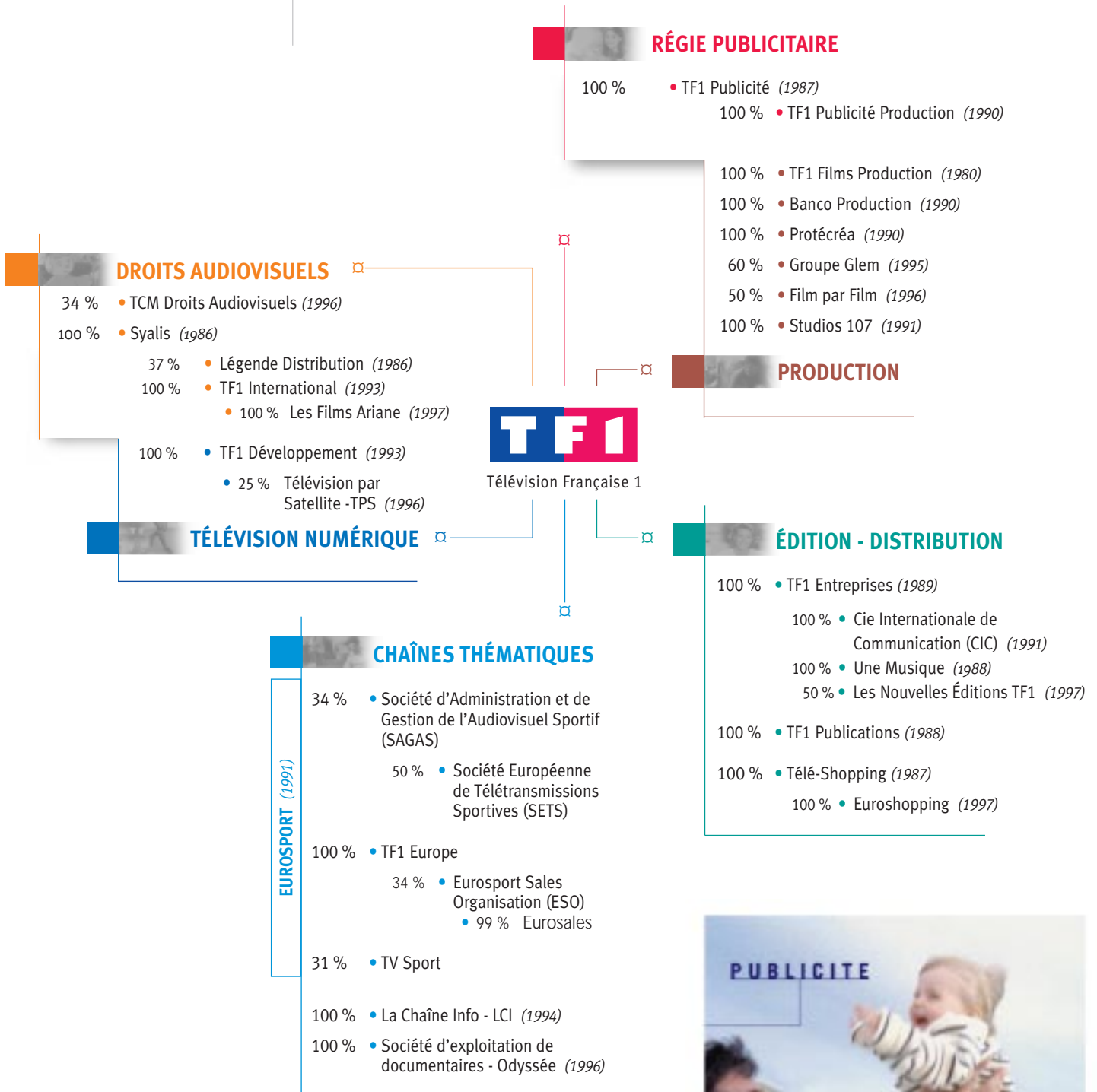
Pierre-Luc Séguillon sur LCI, la Chaîne Info.



Les trois frères, 650 000 cassettes vendues.

Organigramme du Groupe TF1

(Mars 98)



L'année de création figure entre parenthèses.



Activités du Groupe

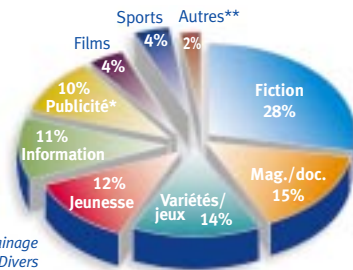


Le Rouge et le Noir, une des grandes fictions coproduites par TF1.

Privatisée en 1987, Télévision Française 1 (TF1) est aujourd'hui **un groupe de communication intégré qui couvre l'ensemble des métiers audiovisuels.** Son organisation s'articule autour de l'Antenne TF1, première chaîne de télévision européenne en terme d'audience. Le Groupe a initié une politique de diversification qui vise à exploiter les synergies avec son métier de diffuseur généraliste hertzien tout en créant de nouveaux fonds de commerce. TF1 a ainsi développé une expertise dans des domaines aussi variés que la production cinématographique et télévisuelle, l'acquisition et la commercialisation de droits audiovisuels, l'édition vidéo et musicale, les services interactifs, l'exploitation de droits dérivés, le téléachat, les chaînes thématiques et la télévision numérique.

Innovation, qualité
du service et compétitivité
sont les préoccupations
quotidiennes
de TF1 Publicité.

Répartition des heures de programmes
en 1997



*Ecrans classiques et parrainage
**Bandes annonces et Divers

Régie publicitaire

Grande chaîne privée, TF1 commercialise des écrans publicitaires puissants et performants. L'importance et la qualité des audiences de la chaîne lui permettent de répondre aux attentes et aux besoins de nombreux annonceurs dans tous les secteurs. Ses recettes publicitaires représentent **75% du chiffre d'affaires** du Groupe.

Antenne TF1

Chaîne généraliste et familiale, TF1 offre aux téléspectateurs **des programmes fédérateurs** autour de thèmes forts et variés : le cinéma, le sport, les divertissements, la fiction, l'information et la jeunesse.

De loin la chaîne la plus regardée par les français, TF1 rassemble plus de **35%** de l'ensemble des téléspectateurs et **37%** des

femmes de moins de 50 ans, public privilégié par les annonceurs (source Médiamétrie).

Son succès repose sur **une grille de programmes riche et diversifiée**, basée sur l'événement, l'inédit, l'innovation et la proximité.

TF1 est diffusée 24 heures sur 24 par voie hertzienne et en clair sur la totalité du territoire français. ●

TF1 Publicité, la régie publicitaire du Groupe, commercialise auprès des annonceurs et des agences, les espaces publicitaires achetés auprès de TF1, de LCI (chaîne d'information en continu), et depuis début 1997, d'Odyssee (chaîne documentaires), de Télétoon (chaîne des enfants) et du site Internet de TF1.

Innovation, qualité du service et compétitivité sont les préoccupations quotidiennes de TF1 Publicité.

A l'écoute de tous les annonceurs, la régie est présente auprès des secteurs traditionnels investisseurs en télévision (alimentation, toilette/beauté, transport...) tout en accompagnant le développement de nouveaux secteurs tels que les services (banques, assurances, téléphonie...), la bureautique ou l'informatique.

Dès 1987, TF1 a initié **une stratégie de diversification** fondée sur le développement de métiers à forte valeur ajoutée en totale synergie avec son antenne. Organisées autour de **cinq pôles complémentaires** (production audiovisuelle, commercialisation de droits audiovisuels, édition et distribution, édition de chaînes thématiques et télévision numérique), ces activités constituent de **véritables relais de croissance**. En effet, les activités de diversification du Groupe affichent depuis plusieurs années des croissances à deux chiffres de leurs activités. ●



Joséphine,
profession ange gardien,
a recueilli plus de 10,7
millions de téléspectateurs.



Production audiovisuelle

Premier investisseur dans la production française parmi les chaînes en clair, TF1 a investi 14 milliards de francs depuis sa privatisation. De par son cahier des charges, TF1 consacre notamment :

► **3% de son chiffre d'affaires publicitaire net** à la coproduction d'œuvres cinématographiques francophones. **TF1 Films Production**, qui réalise ces investissements, acquiert ainsi des parts coproducteur lui donnant droit à des recettes sur les entrées en salles et des droits de diffusion destinés à TF1 et à ses filiales. Depuis 1987, TF1 Films Production a investi 1,6 milliard de francs à travers la coproduction de 163 films, dont 46 ont dépassé le million d'entrées salles en France.

► **15% de son chiffre d'affaires publicitaire net** à la production d'œuvres audiovisuelles francophones. Par l'intermédiaire de ses filiales (notamment Banco Production, Protécra, Glem et Studios 107), TF1 produit notamment des reportages, des documentaires, des dessins animés et des émissions de divertissements et de variétés.

Studios 107, installés à la Plaine Saint-Denis, commercialisent leurs prestations techniques auprès de producteurs d'émissions de divertissements (variétés, jeux...), de fictions ou de téléachat. Ces installations modernes, agréées CNC, disposent de plusieurs plateaux, dont deux studios de grande taille pouvant accueillir du public.

TF1 Publicité Production réalise et produit des bandes-annonces pour TF1 et ses chaînes thématiques, ainsi que des films publicitaires ou de parrainage d'émissions pour le compte d'annonceurs. ●

Droits audiovisuels

S'appuyant sur son expérience de diffuseur, de producteur et de distributeur, TF1 a développé dès 1993 au travers de sa filiale, **TF1 International** des activités d'acquisition et de distribution de droits d'œuvres cinématographiques et télévisuelles pour tous supports et tous territoires.

Avec l'acquisition des **Films Ariane** en 1997, le Groupe TF1 dispose du **3^{ème} catalogue de films français** avec plus de 20 000 heures de programmes et près de 1 700 films.

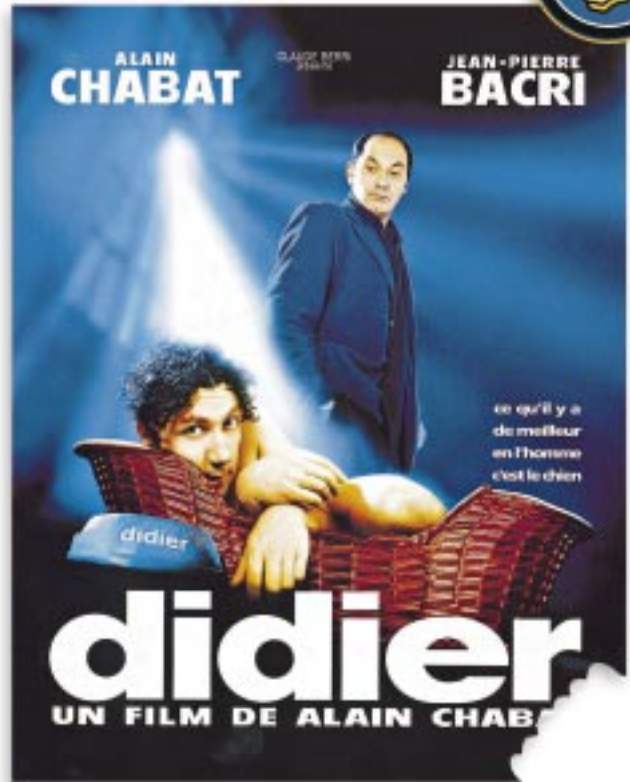
Par ailleurs, TF1 est actionnaire de **TCM DA**, constituée fin 1996 en partenariat avec la CLT et M6 pour la gestion des droits "en clair" des films du studio américain Paramount. ●

Edition/ Distribution

Premier pôle de diversification du Groupe, l'Édition/Distribution s'articule autour de différentes structures :

TF1 Entreprises regroupe les activités suivantes : l'édition et la distribution de **cassettes vidéo**, l'exploitation de **droits dérivés** de produits diffusés à l'Antenne ou dont TF1 détient les licences, et le développement de services interactifs (Internet, kiosques Minitel et téléphoniques).

Avec l'édition de grands films français et étrangers et l'exploitation de produits hors-film (sports, concerts, dessins animés, documentaires...), **TF1 Vidéo** est le **3^{ème} éditeur en France et le 1^{er} éditeur sur le segment du hors-film**.



Didier, coproduit par TF1, a séduit plus de 2,8 millions de téléspectateurs.

Afin de mieux répondre à l'évolution du marché et poursuivre sa croissance, TF1 Vidéo a développé de nouvelles collections à prix réduit, baptisées Une Vidéo, et exploite de nouveaux modes de distribution comme les kiosques à journaux en commercialisant des cassettes accompagnées d'un livret et/ou petits objets illustrant le thème de la vidéo.



Coluche, près de 300 000 cassettes vendues par TF1 Vidéo, 3^{ème} éditeur français.



Une Musique a vendu près de 1,5 million d'exemplaires du "single" Alane, la chanson de l'été sur TF1.

Spécialisée dans l'édition musicale et phonographique, **Une Musique** commercialise des CD-audios en **partenariat avec de grands labels musicaux internationaux** et se positionne comme la **1^{ère} maison de disques française** en produisant directement des œuvres d'artistes francophones (source : La Loupe Financière).

Télé-Shopping, qui vient de fêter son dixième anniversaire, est l'un

des premiers opérateurs de téléachat en Europe. Ses émissions sont diffusées le matin sur l'Antenne de TF1. A côté de cette activité, qui représente une part importante de son chiffre d'affaires, Télé-Shopping a développé la vente par catalogues et la commercialisation en France et à l'étranger de ses émissions de téléachat.

Depuis 1987, la force de Télé-Shopping réside dans sa capacité à

proposer chaque année plus de 1 500 produits différents (dont 800 nouveaux) attractifs et innovants, et dans son savoir faire en matière de centrale d'achat, de production audiovisuelle et de logistique.

Poursuivant sa croissance, Télé-Shopping lance au premier semestre 1998, **une chaîne thématique de téléachat** sur le câble et le satellite. ●

Chaînes thématiques

En complément du programme généraliste de l'Antenne, le groupe **TF1 a créé plusieurs chaînes thématiques à forte valeur ajoutée** diffusées sur le câble et le satellite. S'appuyant sur le savoir faire éditorial et technique de TF1, ces chaînes connaissent un important développement lié notamment à celui du numérique en France ainsi qu'une forte notoriété.

Eurosport est née d'une initiative de l'Union Européenne de Radiodiffusion (U.E.R. = EUROVISION) dont 17 de ses membres ont constitué en 1987 un Consortium pour mieux exploiter les droits sportifs acquis pour les chaînes de télévision adhérentes de l'U.E.R.



Plus de 90% des foyers peuvent regarder Eurosport dans leur langue maternelle.



LCI, première chaîne d'information diffusée sur le câble et le satellite.

En 1991, le Consortium Eurosport a confié à TF1 l'exploitation technico-commerciale de ce programme. Depuis 1993, les réseaux Eurosport et "The European Sport Network" (opéré par Canal+ et ESPN) se sont rapprochés pour produire et commercialiser une seule chaîne sportive en Europe : Eurosport. En avril 1998, la chaîne, est reçue par **77 millions de foyers dans 45 pays, soit un foyer sur trois en Europe**. Ce programme étant diffusé en **15 langues**, plus de 90% des téléspectateurs peuvent le regarder dans leur langue maternelle. Eurosport se positionne ainsi de très loin comme la première chaîne pan-européenne.

S'appuyant sur son expertise rédactionnelle et technique, TF1 a lancé en juin 1994 la première

chaîne d'information en continu en France : **La Chaîne Info (LCI)**. Diffusée sur le câble et le satellite, LCI s'est rapidement affirmée comme la **4^{ème} chaîne thématique la plus regardée** (source : Audicâble), et se positionne largement en tête des chaînes d'information avec **plus de 2 millions d'abonnés en France**.

Editée par le Groupe TF1, la chaîne documentaires **Odysée** a fêté son premier anniversaire en janvier 1998 en se plaçant **parmi les 20 premières chaînes thématiques en terme d'abonnés**. La politique éditoriale de cette chaîne est d'offrir au grand public de nombreux documents inédits autour de trois thèmes principaux : la découverte, la connaissance et les grands reportages. ●

Télévision numérique

Considérant que la technologie numérique offrait des opportunités très intéressantes en France où le marché du câble et du satellite était peu développé, TF1 a lancé en 1996, en association avec de grands partenaires, **TPS, un bouquet payant de télévision par satellite diffusé en numérique** sur Eutelsat.

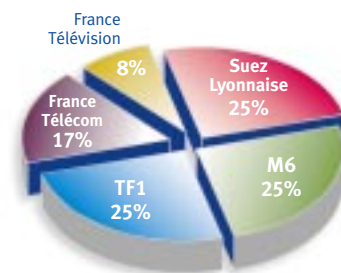
TPS propose une offre riche et complète à un prix attractif autour de 3 options :

- ▶ “TPS Thématiques” qui inclut 70 chaînes thématiques portant sur des domaines aussi variés que le sport, l’information, la jeunesse, le documentaire ou la musique ;
- ▶ “TPS Cinéma” qui offre 3 chaînes entièrement dédiées au septième art, diffusant plus de 120 films par mois dont de nombreux en première exclusivité ;
- ▶ “Tout TPS” qui regroupe les deux options précédentes.

L’année 1997 aura confirmé ces choix stratégiques puisque **TPS recueille près de 350 000 abonnés en un an**, soit 2 fois plus que prévu initialement.

TPS va poursuivre son développement en enrichissant constamment son offre de programmes et de services interactifs.

Ce positionnement, sur le **marché prometteur** de la distribution de chaînes thématiques et de services interactifs payants, constitue un axe stratégique important pour le Groupe tant en France qu’en Europe. ●



TPS : actionnariat au 20.02.98



TPS enrichit constamment son offre de programmes et de services.

Nouveaux services

Dans le cadre des projets sur les autoroutes de l’information, TF1 a développé et commercialisé aujourd’hui, en partenariat avec Visea, leader européen des services télévisuels hôteliers, son service de **“Télévision à la Carte”**, véritable service de vidéo interactive à la demande. Début 1998, ce service est proposé dans plus de 2 500 chambres d’hôtels en France.

Face aux perspectives offertes par **Internet** et au développement du marché de l’information en ligne,

TF1 a créé **TF1 Interactif**. Cette nouvelle structure est en charge de produire le contenu du site Internet TF1-LCI et de le décliner sur des supports complémentaires. L’information, enrichie en éléments visuels et sonores, interactive et de proximité, sera la vitrine de ce nouveau site.

Pour développer ces nouveaux services audiovisuels TF1 dispose d’un **Studio Multimédia**, véritable structure de production numérique intégrée à son “process” technique. ●



TF1 Interactif développe le site Internet du Groupe.



Combien ça coûte,
un grand magazine
de première partie de soirée.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1998

Partie Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, partie Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1997 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 1997 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le Groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.



Activité et résultats 1997

1 • 1 LE GROUPE

En 1997, le chiffre d'affaires du Groupe TF1 a dépassé pour la première fois la barre des 10 milliards de francs. Il s'élève à 10 310 millions de francs (MF), en progression de 6,5%.

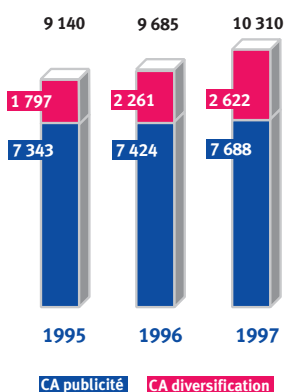
Avec une part de marché d'audience stable de 35% sur les individus de 4 ans et plus, TF1 reste de loin la chaîne la plus regardée. Le Groupe a poursuivi sa croissance

sous l'effet d'une reprise du marché publicitaire au quatrième trimestre et du développement des diversifications notamment des chaînes thématiques et du bouquet numérique TPS.

Les recettes publicitaires nettes de l'Antenne ont progressé de 3,6% à 7 688 MF, dans un environnement économique meilleur que celui de l'exercice 1996.

Parallèlement, conformément aux objectifs fixés en début d'année, le coût de la grille est resté stable à 4 590 MF.

Chiffre d'affaires
(en millions de francs)



Les activités de diversification ont progressé de 16% à 2 622 MF et représentent un quart du chiffre d'affaires.

L'exercice 1997 a été marqué par :

- une consommation des ménages et des investissements publicitaires plus soutenus sur le dernier quadrimestre ;
- la maîtrise du coût de la grille de programmes, qui conjuguée à la croissance des recettes publicitaires, a permis une amélioration des marges d'exploitation de la chaîne ;
- la poursuite du développement des activités de diversification, notamment du pôle Edition/ Distribution sous l'impulsion des activités vidéo, musique et téléachat, et des chaînes thématiques Eurosport, LCI et Odysée qui ont bénéficié du développement important des nouvelles offres de télévision payantes par satellite ;
- la première année d'activité du bouquet de télévision numérique par satellite, TPS, détenu à 25% par TF1.

Lancée le 17 décembre 1996, cette offre de chaînes thématiques et de services interactifs, a remporté un large succès auprès du public. Le bouquet comptait 350 000 abonnés à l'offre par satellite au 31 décembre 1997, soit un doublement des objectifs initialement fixés, et 38 000 foyers abonnés à l'option Cinéma (Cinéstar et Cinétoile) proposée sur le câble (Lyonnaise Câble, France Télécom Câble ...).

Le résultat d'exploitation consolidé atteint 1 160 MF en 1997, contre 911 MF en 1996, en croissance de 27%.

Le résultat financier consolidé est de 30 MF en 1997, contre 26 MF en 1996.

Le résultat exceptionnel consolidé s'inscrit en perte de 8 MF, contre une perte de 3 MF en 1996, auquel s'ajoute l'amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 17 MF en 1997, contre 13 MF en 1996.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'élève à 482 MF contre 575 MF en 1996. Il inclut notamment l'impact de TPS pour 140 MF (après impôt au taux de 41,6%) et l'effet de l'augmentation de 15% du taux de l'impôt sur les sociétés (de 36,6% à 41,6%) pour 78 MF. Hors ces éléments exceptionnels, le résultat net consolidé (part du Groupe) aurait été de 700 MF, en progression de 17,6%.

Au 31 décembre 1997, les capitaux permanents s'élèvent à 3 601 MF, en progression de 19%, pour un total de bilan de 8 793 MF. Le Groupe présente un bilan sans dette financière et dispose d'une trésorerie nette de 635 MF.

Sur la base des comptes de l'exercice 1996, TF1 a été classée au 6^{ème} rang des sociétés françaises les plus créatrices de valeur en terme de l'EVATM (1).

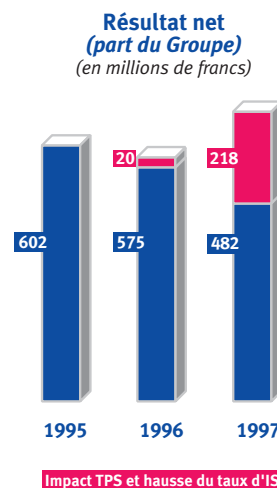
(1) L'EVATM (Economic Value Added) mesure la création de richesse dégagée par une entreprise. Cet indice a été développé par le cabinet Stern & Stewart.



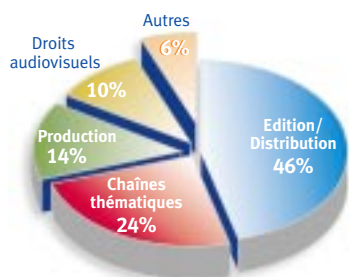
Les grands événements du football sont sur TF1.



Les recettes publicitaires nettes de l'Antenne ont progressé de 3,6% à 7 688 MF, dans un environnement économique meilleur que celui de l'exercice 1996.



En 1997, la contribution des sociétés du Groupe aux produits d'exploitation et au résultat net consolidés est la suivante :



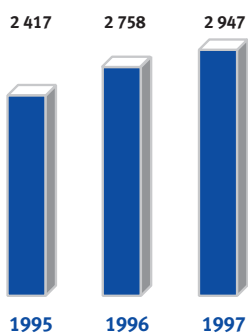
Répartition des contributions au chiffre d'affaires des activités de diversification

(Consolidée par mise en équivalence, TPS n'apparaît pas dans ce graphique.)



Avec le jeu Le Bigdil, TF1 remporte un succès d'audience sur une tranche horaire stratégique.

Stocks de programmes et droits de diffusion
(en millions de francs)



CONTRIBUTIONS AUX PRODUITS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS *

(en MF)	1997	1996	1995
TF1 SA	7 831	7 494	7 409
dont publicité	7 688	7 424	7 343
EDITION / DISTRIBUTION	1 204	1 083	1 001
TF1 Entreprises	591	540	484
CIC	30	19	-
Télé-Shopping	389	344	315
Une Musique	194	168	172
TF1 Publications	-	12	28
TF1 Boutiques	-	-	2
CHAINES THEMATIQUES	624	510	383
Eurosport	434	375	264
ESO	259	211	147
TV Sport	59	40	37
Eurosales	116	124	80
LCI	184	135	119
Odysée	6	-	-
TV NUMERIQUE	-	1	-
Groupe TPS	-	1	-
TF1 Développement	-	-	-
PRODUCTION	380	372	198
TF1 Films Production	140	96	67
Banco Production	15	17	10
Protécra	24	63	64
Groupe Glem	120	106	-
TF1 Publicité Production	40	37	33
Studios 107	41	53	24
DROITS AUDIOVISUELS	265	181	143
TF1 International	206	181	143
Légende Distribution	-	-	-
TCM	-	-	-
Groupe Ariane	59	-	-
AUTRES	6	44	6
TF1 Publicité (divers)	6	44	6

TOTAL 10 310 9 685 9 140

* Le chiffre d'affaires consolidé présenté dans ce tableau indique l'ensemble des produits d'exploitation (comptes 70 à 75) et tient compte des retraitements intra-groupe.

CONTRIBUTIONS AU RESULTAT NET CONSOLIDÉ *

(en MF)	1997	1996	1995
TF1 SA	606	577	609
EDITION / DISTRIBUTION	67	57	78
TF1 Entreprises	38	38	55
CIC	1	1	-
Télé-Shopping	17	17	14
Une Musique	11	10	10
TF1 Publications	-	(9)	(2)
TF1 Boutiques	-	-	1
CHAINES THEMATIQUES	(60)	(92)	(132)
Eurosport	28	13	(9)
ESO	22	4	(17)
TV Sport	15	12	-
Eurosales	(1)	(2)	(1)
TF1 Europe	(8)	(1)	8
Eurosport GMBH	-	-	1
LCI**	(65)	(100)	(123)
Odysée**	(23)	(5)	-
TV NUMERIQUE	(140)	(20)	-
Groupe TPS	(236)	(32)	-
TF1 Développement	96	12	-
PRODUCTION	6	20	(6)
TF1 Films Production	-	4	(18)
Banco Production	(5)	-	-
Protécra	(24)	2	14
Groupe Glem	21	6	-
TF1 Publicité Production	1	-	-
Studios 107	13	8	(2)
DROITS AUDIOVISUELS	1	26	28
TF1 International	21	28	30
Légende Distribution	-	(1)	(1)
Parmentier	-	-	(1)
TCM	(18)	(1)	-
Groupe Ariane	(2)	-	-
AUTRES	2	7	25
TF1 Publicité	1	13	4
Syalis	1	(6)	21

TOTAL 482 575 602

* La différence avec les résultats sociaux provient essentiellement du retraitement, dans les comptes consolidés, des amortissements dérogatoires, des provisions et de l'impôt différé.

** LCI et Odysée étant des sociétés en commandite simple intégrées fiscalement, l'économie d'impôt correspondante (respectivement de 27 MF, 36 MF et 45 MF en 1997, 1996 et 1995 pour LCI, et de 9 MF en 1997 et 2 MF en 1996 pour Odysée) apparaît dans la contribution de TF1 SA.

● L'ANTENNE (1)

Le développement rapide des bouquets numériques aura constitué l'un des faits majeurs du paysage audiovisuel en 1997.

En France, dans un contexte concurrentiel accru, TF1 reste la chaîne la plus regardée par les téléspectateurs. Sa part de marché d'audience sur les femmes de moins de 50 ans a progressé à 37,2% et celle sur les individus de 4 ans et plus s'est élevée à 35%.

En Europe, TF1 demeure l'un des trois diffuseurs hertziens, avec ITV et BBC1 au Royaume-Uni, dont la part de marché d'audience dépasse les 30% sur son territoire.

Ce succès s'est forgé sur une politique claire fondée sur deux principes intangibles : offrir une programmation généraliste et familiale et proposer des programmes événementiels.

La cohérence de sa grille lui permet d'offrir une palette large de produits identifiants conduisant au renforcement de son statut généraliste.

C'est le cas pour le cinéma où les plus grands films se retrouvent sur la chaîne comme "Mrs Doubtfire", "Un indien dans la ville", "Sister Act" ou "Les 3 frères".

C'est également vrai du sport où les exclusivités de la Ligue des Champions, de la Coupe de France et de l'Équipe de France de football, ainsi que de la Formule 1 confèrent à la programmation un caractère exceptionnel et événementiel.

Dans le domaine de la fiction, TF1 poursuit un effort entrepris depuis 11 ans. Les héros de la chaîne ont été adoptés par les français : "Julie Lescaut", "Navarro", "Les Cordier" ou "Une femme d'honneur"

ont tous réuni plus de 11 millions de téléspectateurs en 1997. Aujourd'hui encore la fiction permet d'installer de nouveaux héros le lundi soir dans le cadre d'une programmation originale rencontrant l'adhésion d'un large public. L'exigence de ses choix a permis à TF1 de lui offrir des œuvres aussi prestigieuses que le "Rouge et le Noir" avec Carole Bouquet primée meilleure actrice dans la catégorie mini-série au Festival de Télévision de Monte Carlo, ou bientôt "Le comte de Monte Cristo" avec Gérard Depardieu dans son premier rôle à la télévision.

La vigueur et la richesse des divertissements permettent à TF1 d'alterner des émissions régulières solidement ancrées dans les habitudes du public (telles que "Les Années tubes", "Les Enfants de la télé" ou "La Fureur") et de programmer de véritables événements d'antenne comme l'élection de Miss France, la Fête de la Musique ou plus récemment les 20 ans de la disparition de Claude François.

Dans le domaine des magazines "Combien ça coûte" a marqué un renouveau. Avec l'apparition de "Sans Aucun Doute" en première partie de soirée ou de "Plein Les Yeux", la chaîne a une politique volontariste dans ce domaine.

L'avant première partie de soirée est une des clés du succès des grands réseaux généralistes. Ce carrefour de la programmation, qui voit le nombre de téléspectateurs doubler en moins de 2 heures, est l'objet d'une attention particulière. Pour TF1, le succès passe par des programmes événementiels et tout public. Cela l'a conduit à installer l'émission le "Bigdil" sur cette tranche horaire. Avec Vincent Lagaf', la chaîne a réussi à conquérir plus de 36% des femmes de moins de 50 ans,



7 d'Or de la meilleure émission de divertissement, La Fureur illustre la vigueur et la richesse des programmes de TF1.

Avec 35% de part de marché, TF1 est la première chaîne de télévision européenne en terme d'audience.



Une femme d'honneur, la nouvelle fiction policière de TF1, se classe parmi les 10 meilleures audiences de 1997.

(1) Source : Médiamétrie, Eurodata TV



Le succès des journaux d'information de TF1 illustre la qualité du travail de sa rédaction.

affirmant ainsi sa position forte sur les cibles recherchées par les annonceurs. Cette réussite illustre parfaitement la volonté de TF1 de se positionner comme la chaîne de la famille.

Enfin, le succès de ses journaux d'information marque l'excellence du travail de la rédaction reconnu par les téléspectateurs. 40% d'entre eux font confiance à TF1 comme source d'information, soit deux fois plus que son principal concurrent (sondage Sofres - La Croix - Télérama. Février 1998).

En 1997, sur l'ensemble du public de plus de 4 ans, TF1 aura obtenu 92 des 100 meilleures audiences. Plus que jamais, c'est une stratégie "grand public" claire qui permet à TF1 de faire la course en tête.

● LA RÉGIE PUBLICITAIRE

En 1997, la croissance des recettes publicitaires nettes de TF1 s'accélère. Elle s'établit à 3,6% contre 1,1% en 1996. Le montant total des recettes atteint ainsi 7 688 MF. Cette croissance soutenue s'inscrit dans un environnement économique plus favorable, avec notamment une consommation des ménages qui s'est améliorée sur la fin de l'année.

Dans ce contexte porteur, la télévision voit sa part de marché gagner 0,6 point pour atteindre 36,3% (1), confirmant ainsi son attractivité auprès des annonceurs et son rôle moteur pour les secteurs communiquant auprès du grand public. TF1 clôture l'année avec une part de marché publicitaire TV de 50,2% (source : brut Secodip).

74,2% des annonceurs ont choisi de communiquer sur TF1 en 1997, contre 72,6% l'an dernier. Cette confiance se justifie par les bons résultats d'audience des écrans publicitaires de la chaîne : 6,1% d'augmentation sur les femmes de

moins de 50 ans, avec une audience moyenne toujours 2 à 3 fois supérieure à celle des autres chaînes.

De plus, grâce à son offre de programmes capable de réunir la famille, TF1 est la seule chaîne à proposer des écrans publicitaires offrant un taux d'écoute familiale maximum. Un atout prisé par les annonceurs compte tenu du poids démographique, de la valeur économique et de l'importance de ces foyers dans la consommation.

La commercialisation de l'espace publicitaire d'Odysée et de Télétoon, ainsi que l'intérêt grandissant des annonceurs pour l'interactivité (publicité interactive, Météo Express et publicité sur internet...) fourniront en 1998 de nouvelles perspectives de revenus publicitaires à TF1.

LES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

En 1997, les activités de diversification du Groupe TF1 progressent de 16% à 2 622 MF grâce notamment :

- à la poursuite de la croissance du pôle Edition / Distribution qui représente plus de 45% du chiffre d'affaires total de la diversification,
- au développement du pôle Droits Audiovisuels, renforcé par l'acquisition du catalogue Les Films Ariane,
- aux performances des chaînes thématiques qui ont pleinement bénéficié du développement de la télévision numérique par câble et surtout par satellite.

N.B. : l'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir des chiffres d'affaires sociaux (comptes de classe 70 uniquement) présentés dans le tableau "Filiales et Participations" de l'annexe des comptes sociaux et non à partir de leur contribution au chiffre d'affaires consolidé.

● L'ÉDITION / DISTRIBUTION

Premier pôle de diversification du Groupe, l'Édition/Distribution a poursuivi sa croissance en 1997.

TF1 ENTREPRISES

TF1 Entreprises a réalisé sur l'exercice 1997 un chiffre d'affaires de 610 MF, en croissance de 11%.

TF1 Vidéo enregistre une progression de 22% de son activité à 437 MF, dans un marché stable. Les ventes totales se sont élevées à 7,4 millions de cassettes (+ 46%) grâce au succès de films comme "Seven" (300 000 cassettes vendues en 1997) ou de divertissements comme "Coluche" (290 000 cassettes vendues en 1997).

TF1 Vidéo a par ailleurs poursuivi le développement de ses collections à prix réduit, "Une Vidéo", qui ont connu un vif succès avec plus d'1 million d'unités vendues en 1997, dont près de 500 000 exemplaires de la collection "De Funes".

Initiées en 1996, les ventes de cassettes en kiosques ont multiplié leur chiffre d'affaires par 4 grâce notamment aux dessins-animés "Dragon Ball" et "L'Ourson Pluche".

L'activité Télématique enregistre un recul de 16% dans un contexte marqué par la réduction du trafic Minitel et kiosques téléphoniques et le développement de nouveaux média (Internet, consoles vidéo, CD-Rom ...). Un nouveau département, TF1 Interactif, a été mis en place pour renforcer la ligne éditoriale du site Internet TF1-LCI et répondre à ces nouveaux enjeux économiques.

(1) Les grands médias (Télévision, Presse, Radio, Affichage et Cinéma) représentent 36,2% des dépenses publicitaires totales en 1997.



En 1997, la croissance des recettes publicitaires de TF1 s'accélère.



Au sein des activités Droits Dérivés, le secteur "Licences" a bénéficié du succès des marques Ushuaïa et Spiderman et démarré l'exploitation des marques Haribo, Les Enfants de la télé, Salut les toons et Tamagotchi.

UNE MUSIQUE

En 1997, le marché français du disque a enregistré un chiffre d'affaires en croissance de 7% (source : SNEP), en raison notamment de l'explosion des formats courts (CD deux titres) dont les ventes ont progressé de 52%.

Dans ce contexte, Une Musique affiche un chiffre d'affaires de 195 MF, en croissance de 17%. La société a vendu plus de 7,2 millions d'unités (+ 33%). Le grand succès de 1997 est l'album d'ERA, triple disque de platine et meilleure vente de l'histoire de Une Musique avec 976 000 exemplaires. L'opération de l'été, WES, affiche un bilan positif avec 234 000 albums et 1,5 million de CD deux titres vendus (3^{ème} meilleure vente 1997 de CD deux titres) (Source : SNEP).

TELE-SHOPPING

En 1997, Télé-Shopping a fêté ses 10 ans d'activité. La société est désormais détenue à 100% par TF1, suite au rachat par la société pour l'annuler de la participation des minoritaires.

Dans un marché de la Vente Par Correspondance quasi-stable (+ 0,9%), Télé-Shopping affiche un chiffre d'affaires en progression de 13% à 392 MF. L'activité liée aux émissions enregistre une croissance de 11%, alors que celle liée aux catalogues poursuit son développement avec un chiffre d'affaires en hausse de 18%.

LES NOUVELLES EDITIONS TF1

Les Nouvelles Editions TF1, née d'un partenariat entre TF1 Entreprises (51%) et les Editions Robert Laffont (49%), a publié 2 ouvrages au quatrième trimestre 1997.

● LES CHAINES THEMATIQUES

EUROSPORT

La chaîne sportive pan-européenne a poursuivi le développement de sa distribution. Eurosport est reçue par 77 millions de foyers européens (un sur trois) dans plus de 47 pays, soit un bassin d'audience d'environ 210 millions d'individus. Le lancement des versions roumaine et portugaise en 1997 a porté à 15 le nombre total de langues diffusées, permettant à 93% des foyers de recevoir le programme dans leur langue maternelle.

Le chiffre d'affaires progresse de 20% à 902 MF, malgré un exercice 1997 moins riche en événements sportifs majeurs par comparaison avec 1996. Les recettes réseau sont en forte hausse principalement en Grande-Bretagne, en Europe Centrale et en France, où Eurosport a bénéficié de l'essor des bouquets numériques par satellite.

Conformément à ses prévisions, Eurosport a été bénéficiaire en 1996 et son résultat net progresse fortement en 1997 pour atteindre 110 MF.

Seule entité du Groupe TF1 ayant des engagements notables dans les pays du sud-est asiatique, Eurosport a provisionné dans ses comptes environ 7 MF à cet effet.

LA CHAINE INFO (LCI)

Avec une part de marché moyenne de 2,2% (source : Médiamétrie - Audicâble), LCI se situe au quatrième rang des chaînes thématiques et en tête des chaînes spécialisées sur l'information.

Au 31 décembre 1997, LCI était reçue par plus de 2 millions d'abonnés au câble et au satellite. Cette croissance de 64% provient notamment du développement des bouquets numériques par satellite sur lesquels la chaîne est distribuée. Le chiffre d'affaires 1997 est de 196 MF, en croissance de 20%.

ODYSSEE

La dernière née des chaînes thématiques de TF1 diffuse depuis un an 14 heures de programmes quotidiens, 7 jours sur 7, sur le bouquet numérique TPS. Depuis le 1^{er} juin 1997, la chaîne documentaire est également reprise sur les réseaux câblés de Lyonnaise Câble et de France Télécom Câble. Avec plus de 710 000 abonnés au 31 décembre 1997, Odyssée figure désormais parmi les 20 chaînes thématiques les plus distribuées. En 1997, Odyssée a réalisé un chiffre d'affaires de 6 MF.



Les activités de diversification s'affirment comme de véritables relais de croissance.



Rudy, plus de 200 000 cassettes vendues. TF1 Vidéo est le premier éditeur de produits hors films.



Télé-Shopping poursuit sa croissance à deux chiffres avec un chiffre d'affaires de près de 400 MF.



L'élection de Miss France, 3^{ème} meilleure audience en 1997.

Coproduit par Film par Film, Le plus beau métier du monde a connu un important succès en salles avec près de 2,3 millions d'entrées.



● LA PRODUCTION

En 10 ans, le Groupe TF1 a investi plus de 14 milliards de francs dans la production française. Ces investissements se sont élevés en 1997 à 1 550 MF, dont 333 MF réalisés par ses filiales.

TF1 FILMS PRODUCTION

En 1997, TF1 Films Production a coproduit et acheté les droits de première diffusion de 17 films de long métrage pour un montant de 198 MF. Sur l'année, TF1 Films Production a coproduit 10 des 16 films français ayant réalisé plus de 500 000 entrées salles en France. Parmi les grands succès de 1997, figurent notamment "Le Pari", "Didier", "Lucie Aubrac", "Le Bossu" et "Les Randonneurs" dont les deux premiers ont franchi le cap des 2 millions d'entrées. Les films coproduits par TF1 Films Production ont reçu 2 "Césars" lors de la 23^{ème} Cérémonie du même nom.

TF1 Films Production obtient ainsi une part de marché de 40% (Palmarès du magazine Le Film Français) sur le segment des films français et réalise un chiffre d'affaires de 217 MF.

FILM PAR FILM

En 1997, TF1 a augmenté sa participation de 36% à 50% dans la société de production cinématographique Film par Film. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 58 MF, en croissance de 84%. Cette progression repose principalement sur l'exploitation du film "Le plus beau métier du Monde", qui a connu un important succès en salles avec près de 2,3 millions d'entrées.

BANCO PRODUCTION ET PROTECREA

En 1997, Banco Production a réalisé pour la chaîne 7 téléfilms dont "Le juge est une femme". Protécra a pour sa part produit 8 épisodes de séries télévisées telles que "Le commissaire Moulin" ou "Le juste", ainsi que 21 unitaires des émissions "Ushuaïa", "Okavango" et "52 sur la Une".

L'exercice 1997 a été marqué par un ralentissement de l'activité de ces deux filiales. Par ailleurs, TF1 a signé en janvier 1998 un accord avec l'USPA (Union Syndicale de la Production Audiovisuelle) en vertu duquel elle s'engage à consacrer 80% de ses obligations de production à des producteurs indépendants. Une réorganisation de ces deux structures a donc été décidée, avec la mise en commun de leurs moyens de production.

GLEM

Glem enregistre un chiffre d'affaires en progression de 28% à 370 MF grâce principalement à l'activité télévision qui a produit pour TF1 les jeux "L'or à l'appel", "Mokshu Patamu", "Touché Gagné" ainsi que les émissions "Les années tubes", "Sans aucun doute" et "Capitale d'un soir". La société a également assuré la production d'émissions spéciales comme "Salut Sardou", "C'est du Lux" et "Miss France 98".

L'activité Spectacles a poursuivi son développement avec le succès de la pièce "Ils s'aiment" jouée par Pierre Palmade et Michèle Laroque, et les tournées des "Années Twist" et du groupe Alliage.

Protécra coproduit des dessins animés comme Les aventures de l'ours Paddington.



● **L'ACQUISITION ET L'EXPLOITATION DE DROITS AUDIOVISUELS**

TF1 INTERNATIONAL

En 1997, le chiffre d'affaires de TF1 International s'élève à 249 MF, en hausse de 3%. Il se compose principalement de ventes de longs métrages ("Un Amour de Sorcière", "Ma vie en rose", "Jungle to Jungle", "Casino", "K" ...). TF1 International a poursuivi son effort d'investissement en droits audiovisuels notamment sur les longs métrages qui représentent en 1997 deux tiers des acquisitions.

LES FILMS ARIANE

En août 1997, TF1 International a acquis la totalité du capital de la société Les Films Ariane, propriétaire d'un catalogue d'environ 300 longs métrages et 200 heures de programmes audiovisuels, parmi lesquels figurent notamment "Fanfan la Tulipe", "Et Dieu créa la Femme", "Le Salaire de la peur", "Le Nom de la Rose" ou "Cinéma Paradiso". Le rachat du catalogue Les Films Ariane s'est réalisé par l'acquisition des sociétés Les Films Ariane, Cogelda et Régie Cassette Vidéo (RCV).

La société Les Films Ariane a réalisé en 1997 un chiffre d'affaires de 51 MF.

TCM DROITS AUDIOVISUELS - TCM DA

TCM DA a acquis les droits d'exploitation télévisuelle des nouvelles productions et du catalogue de Paramount qui contient des films comme "Forrest Gump", "Le Saint", "Mission Impossible" et "Le Flic de Beverly Hills". A l'issue de sa première année d'exploitation, TCM DA a cédé des longs métrages, des téléfilms et des séries aux chaînes hertziennes françaises mais également aux télévisions belges et suisses. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 64 MF en 1997.

● **LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE**

TÉLÉVISION PAR SATELLITE - TPS

TPS propose au grand public un bouquet de programmes et de services diffusés en numérique par satellite, composé de plus de 70 chaînes thématiques, de l'ensemble des chaînes généralistes nationales, de 6 canaux de paiement à la séance, d'une dizaine de services interactifs (guide des programmes, météo à la carte ...) et de nombreuses radios.

Un an après son lancement officiel, cette offre télévisuelle riche et attractive a séduit 350 000 abonnés à son bouquet satellitaire, soit deux fois plus que les objectifs initiaux. TPS compte par ailleurs près de 38 000 abonnés à ses chaînes cinéma sur les réseaux câblés. Plus de 90% des abonnés choisissent l'option "Tout TPS", proposant l'ensemble du bouquet pour 150 francs par mois.

TPS a développé des services interactifs novateurs comme la météo à la carte, les jeux vidéos (Bandiagara), les informations sportives (Roland Garros, Ligue des Champions), l'actualité culturelle (l'œil du hibou), le commerce interactif (galerie marchande et publicité interactive) et les services financiers.

1•2 LA SOCIÉTÉ MÈRE TF1

TF1 a réalisé en 1997 un chiffre d'affaires de 7 297 MF, en progression de 5%, réparti entre les opérations de la régie publicitaire pour 7 167 MF et les recettes diverses pour 130 MF.

Le coût des programmes est resté stable à 4 590 MF en 1997, contre 4 584 MF en 1996, conformément aux objectifs fixés.

Le bénéfice net de l'exercice a atteint à 594 MF contre 505 MF en 1996, en croissance de 18%.

1•3 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 1997 ne sont pas significatifs.

1•4 COUVERTURES DE TAUX ET DE CHANGE

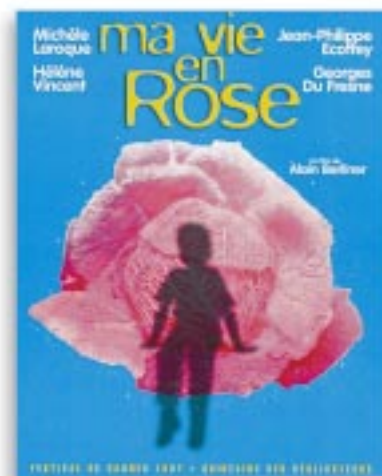
En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail immobilier l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992 à Boulogne (92). Ce contrat d'une durée de 15 ans porte sur un montant de 1 080 MF (hors frais financiers). Pour se prémunir des variations de taux d'intérêts sur les loyers de son crédit-bail immobilier, TF1 effectue des opérations de couverture de taux d'intérêts (CAP, FRA, SWAP).

Le Groupe utilise également des instruments de couverture de change (achats à terme de devises) pour se couvrir des variations de taux de change, principalement dans le cadre d'achats de droits audiovisuels réalisés en devises.

Le détail de ces opérations de couverture est présenté dans l'annexe des comptes consolidés.

1•5 FAITS MARQUANTS OU LITIGES

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. A la connaissance de la société et du Groupe, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe.



TF1 International commercialise de nombreux longs métrages comme ma vie en Rose.

Grâce à la technologie numérique et l'adaptabilité de son décodeur, TPS développe des services interactifs novateurs.



Le guide des programmes et l'œil du hibou sur TPS.



Chaîne généraliste, TF1 rassemble la famille autour de grandes fictions telles que Navarro.

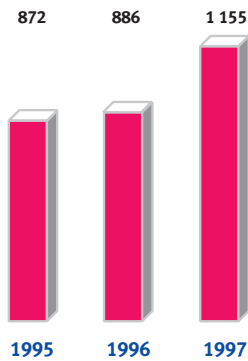
2

Perspectives 1998

Dans un environnement concurrentiel, TF1 fonde sa stratégie de croissance sur les principes suivants :

- Conforter sa position de grande chaîne généraliste ;
- Offrir aux annonceurs une offre commerciale performante et innovante répondant à leurs attentes, un partenariat fondé sur la confiance et la pérennité des relations et un observatoire sur l'évolution de la publicité dans le domaine de la télévision ;

Capacité d'autofinancement (en millions de francs)



TF1 devient un acteur important de la révolution du numérique.



- Maîtriser les coûts tant de programmes que de structure afin de profiter pleinement de la croissance du marché publicitaire et d'augmenter sa rentabilité et sa capacité d'autofinancement ;

- Créer et développer des activités de diversification, relais de croissance du Groupe, dans des domaines proches de son métier de diffuseur :

- l'édition et la distribution (TF1 Entreprises, Télé-Shopping, Une Musique ...),
- les chaînes thématiques nationales (LCI et Odyssee) et pan-européenne (Eurosport),
- l'acquisition et le négoce de droits audiovisuels (TF1 International, Les Films Ariane, TCM ...),
- la production (TF1 Films Production, TF1 Publicité Production ou Glem ...),
- la distribution de programmes et de services à partir d'une plateforme numérique (TPS).

Ces diversifications, essentiellement autofinancées, ont été réalisées en fonction des capacités managériales et financières de TF1, afin de limiter les risques et préserver les résultats de l'entreprise. Aujourd'hui, le rapide déploiement des bouquets satellites remet en cause le paysage audiovisuel et ouvre de ce fait de nouvelles perspectives pour le Groupe dans chacun de ses domaines d'activité.

TF1 va poursuivre son développement sur ces nouveaux marchés tant comme associé fondateur de TPS que comme éditeur et fournisseur de programmes et de services.

En effet, TF1 :

- reste la grande chaîne généraliste qui fédère et rassemble la famille autour d'événements inédits et exclusifs. Elle utilisera de plus en plus les nouvelles possibilités offertes par

la technologie numérique et l'adaptabilité du décodeur de TPS pour offrir aux annonceurs de la "publicité interactive",

- exploite LCI et Odyssee, chaînes thématiques nationales, Eurosport, chaîne thématique européenne, et avant l'été 1998, une chaîne thématique de téléachat,

- assure, grâce à TF1 Publicité, la régie publicitaire du programme généraliste, des chaînes LCI, Odyssee et Télétoon ainsi que celle du service météo de TPS et du site Internet de TF1,

- conçoit et réalise, grâce à son Studio Multimédia et son département TF1 Interactif, de nouveaux programmes et services autour de la télévision numérique et d'Internet afin de proposer une offre éditoriale et commerciale de qualité tant à ses téléspectateurs qu'à ses annonceurs.

Enfin, le Groupe dispose d'atouts solides pour se développer dans ce nouvel environnement. Ainsi, dans les domaines de l'information, des variétés et des divertissements, TF1 maîtrise le contenu qu'il fabrique et distribue. De même, en ce qui concerne la fiction et le cinéma, métiers plus risqués, il utilise plusieurs canaux de distribution : paiement à la séance, vente de cassettes vidéo (demain de DVD), chaînes thématiques, chaîne généraliste ... pour optimiser l'exploitation et répartir les aléas.

TF1 devient donc un acteur important de la révolution numérique, dont le théâtre ne se limite pas seulement à la France mais s'étend déjà à l'Europe.

Seul ou en partenariat, l'avenir du Groupe TF1 sera européen.



Point social

3.1 EFFECTIF

L'effectif permanent du Groupe TF1 au 31 décembre 1997 était de 2 109 collaborateurs répartis de la manière suivante : 1 220 personnes chez TF1, 227 chez TF1 Publicité, 126 chez TF1 Entreprises, 147 chez LCI, 198 chez Eurosport et 191 dans les autres filiales.

La répartition globale est de 1 007 cadres, 326 journalistes, 672 agents de maîtrise et 104 employés.

	31.12.97	31.12.96	31.12.95
TF1	1 220	1 248	1 238
Filiales	889	833	757
Total	2 109	2 081	1 995

3.2 POLITIQUE SALARIALE, PARTICIPATION ET ÉPARGNE DES SALARIÉS

En 1997, la participation des salariés s'est élevée à 34 MF, contre 22 MF en 1996.

A fin décembre 1997, le Plan d'Épargne Entreprise proposé en décembre 1992 totalisait 1 396 adhérents. L'abondement versé par TF1 et ses filiales a été de 27 MF contre 22 MF en 1996.

3.3 FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELATIONS ÉCOLES

Le Groupe a dispensé plus de 33 000 heures de formation, soit près de 2 950 stages répartis entre les différentes structures.

539 stagiaires ont été accueillis chez TF1 dans le cadre de sa politique de partenariat avec les écoles.

En 1997, les dépenses de formation professionnelle ont représenté près de 4,4% de la masse salariale.

3.4 OBJECTIFS 1998

TF1 poursuivra en 1998 les négociations portant sur l'aménagement et la durée du temps de travail, ainsi que sur les principes de compte épargne temps et de fonds de pension.



Filiales et participations

4.1 CREATION

● LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1

Constitution le 4 février 1997, de la société par actions simplifiée Les Nouvelles Editions TF1, au capital de 250 000 F, divisé en 2 500 actions de 100 F de nominal, détenues par :

TF1 Entreprises : 50%, soit 1 250 actions, Les Éditions Robert Laffont : 49%, soit 1 249 actions, TF1 : 1%, soit 1 action.

Son objet social est l'édition, la distribution et la vente de livres et de publications de toute nature, quelles qu'en soient la forme, la présentation ou la périodicité à l'exception des livres "Jeunesse", de la presse ainsi que de tous fascicules liés et vendus avec vidéogrammes et/ou des phonogrammes sur tous supports, notamment CD, DVD, cassettes.

● EUROSHOPPING

Constitution le 1^{er} décembre 1997, de la société en commandite simple Euroshopping, au capital de 500 000 F, divisé en 5 000 parts de 100 F nominal chacune, réparties comme suit :

- 4 999 parts souscrites par Télé-Shopping, en sa qualité d'Associée Commanditée,
- 1 part souscrite par TF1, en sa qualité d'Associée Commanditaire.

Son objet social est la création, la conception et la distribution d'une chaîne de télévision à thématique de téléachat diffusée sur tout support notamment le satellite et le câble en norme analogique et/ou numérique, susceptible d'être intégrée dans un ou plusieurs bouquets de programmes satellites.

4.2 ACQUISITION

● LES FILMS ARIANE

Le 6 août 1997, TF1 International (filiale de Syalis, elle-même filiale de TF1) a acquis les sociétés Les Films Ariane, RCV et Cogelda représentant un investissement d'un montant total de 189 MF.

4.3 SOUSCRIPTIONS

● FILM PAR FILM

TF1 a porté le 8 décembre 1997 sa participation dans Film par Film de 36,36% à 50%, pour un investissement de 28 MF.

● LUXTEL

TF1 a souscrit, le 27 juin 1997, l'intégralité d'une augmentation du capital en numéraire de 1 250 000 francs luxembourgeois, précédée d'une réduction de capital de 1 150 000 francs luxembourgeois par apurement des pertes figurant au report à nouveau.



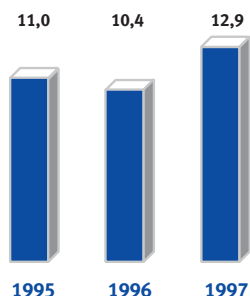
Gazon Maudit : 11,2 millions de téléspectateurs.

Les grands succès français et le meilleur d'Hollywood sont sur TF1.



Sister Act : 11,8 millions de téléspectateurs.

Capitalisation boursière (en milliards de francs)



4.4 REDUCTIONS DE CAPITAL

● TÉLÉ-SHOPPING

Le capital social de Télé-Shopping a été réduit d'un montant de 150 KF pour être ramené de 1 MF à 850 KF. Dans ce cadre, Télé-Shopping a racheté pour les annuler, le 2 juillet 1997, 1 500 actions pour un prix de 21,8 MF. A l'issue de cette opération, TF1 détient 100% du capital de Télé-Shopping.

● TF1 ENTREPRISES

Le capital social de TF1 Entreprises a été réduit d'un montant de 32 MF pour être ramené de 52 MF à 20 MF. Dans ce cadre, TF1 Entreprises a racheté pour les annuler, le 15 décembre 1997, 320 000 actions.

4.5 CESSIONS

● TÉLÉ-EUROPE

Télé-Europe n'ayant aucune perspective d'évolution concluante et accusant des pertes depuis plusieurs années, TF1 a cédé le 1^{er} avril 1997, à la société TDF, pour un franc symbolique, la totalité des titres qu'elle détenait, soit 2 621 actions valorisées pour un montant de 419 KF et représentant 8,7% du capital de Télé-Europe, société anonyme, ayant pour objet la location et l'exploitation de tous documents sonores ou images.

● MULTIVISION

TF1 a vendu le 26 juin 1997, à TPS la totalité des 9 800 actions qu'elle détenait dans la société Multivision pour un montant de 7 340 824 F. Cette cession d'actions s'est accompagnée de la cession, à sa valeur nominale, du compte courant de TF1 de 2 000 000 F.

4.6 LIQUIDATIONS

● SYALIS MDS ET SYALIS VARIÉTÉS

Le 30 décembre 1997, les sociétés Syalis MDS et Syalis Variétés au capital de 250 000 F chacune (filiales de Syalis elle-même filiale de TF1) ont été radiées auprès du Greffe, suite à leur liquidation.

● STEPS

Le 15 décembre 1997, l'Assemblée Générale de la Société de Télévision Européenne de Programmes et de Services - STEPS -, après abandon du compte courant des associés (0,6 MF pour TF1), a prononcé la clôture de la liquidation. TF1 détenait dans cette société 50 parts de 500 F nominal chacune.

4.7 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

5

Capital

5.1 LE TITRE

Le titre TF1 a clôturé l'année à ses plus hauts historiques à l'issue d'une importante phase haussière (initiée au mois d'août 1997), qui l'a porté à 615 F le 31 décembre, soit une progression annuelle de 24%. Cette performance s'inscrit en ligne avec la progression de l'indice SBF 120 (dont fait partie le titre TF1), qui a gagné près de 27% sur l'ensemble de l'exercice.

Le titre est resté liquide avec une moyenne d'échanges quotidiens d'environ 38 000 titres (+ 27%). L'action TF1 a offert un rendement avant impôt de 17,6% (avoir fiscal compris) par rapport à son cours d'introduction de 165 F le 24 juillet 1987.

5.2 ACHAT EN BOURSE

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale du 12 juin 1997, en vue de régulariser le cours des actions TF1.

TF1 a cependant acquis des titres sur le marché dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions décrit dans le paragraphe 5.6 ci-après.

5.3 MONTANT / CATÉGORIE DE TITRES

Le capital de Télévision Française 1 est de 210 000 000 F, entièrement libéré, divisé en 21 000 000 actions de 10 francs nominal chacune.

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.



TF1 Jeunesse,
le succès d'une chaîne
dans la chaîne.

Papyrus



5.4 GESTION DES TITRES

TF1, en tant que société émettrice, assure seule la gestion de son service titres et de son service financier.

5.5 ACTIONNARIAT

A la connaissance du Conseil, la structure de l'actionnariat au 28 février 1998 avait évolué comme suit :

	28.02.98	31.12.96	31.12.95
Bouygues	40,1%	39,0 %	39,0 %
Société Générale	3,0%	6,0 %	6,0 %
Groupe Worms & Cie	-	1,0 %	1,5 %
Crédit Lyonnais	-	-	0,3 %
Total actionnaires agissant de concert (1)	43,1%	46,0 %	46,8 %
Personnel	2,4%	2,0 %	1,9 %
Français (2),(3)	21,9%	26,1%	18,8%
Etrangers (2)	32,6%	25,9 %	32,5 %
Total	100%	100 %	100 %

(1) Avis SBF 94-600.

(2) Estimations relevé SICOVAM au 31 décembre.

(3) Y compris porteurs non identifiés.

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

5.6 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 1995 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article 208.4 de la loi du 24 juillet 1966.

	PLAN N°1	PLAN N°2	PLAN N°3
Date d'assemblée	12.06.95	12.06.95	12.06.95
Date du Conseil d'Administration	10.10.95	08.04.97	18.03.98
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	170 500 actions	227 000 actions	230 000 actions
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les principaux dirigeants (1)	132 000 actions	165 500 actions	178 000 actions
Nombre de dirigeants concernés	27	30	32
Point de départ d'exercice des options	à l'issue de la période d'indisponibilité		
Date d'expiration	7 ans après la date d'attribution		
Prix de souscription	481 F	523 F	657 F
Modalités d'exercice	indisponibilité : 1 an, exerçable pendant les 4 ans suivants par quart	indisponibilité : 5 ans, exerçable pendant les 2 ans suivants	indisponibilité : 5 ans, exerçable pendant les 2 ans suivants
Nombre d'actions achetées ou souscrites au 28.02.98	144 258 actions achetées	-	-

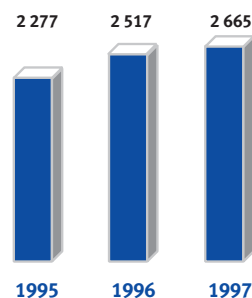
(1) Mentionnés en pages 8 et 9.

A la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.



Les J.O. d'hiver sur Eurosport.

Capitaux propres (en millions de francs)



TF1 Licences exploite des droits dérivés de l'Antenne.



Un mois, une heure, le nouveau magazine d'Anne Sinclair.

6

Affectation et répartition des résultats de Télévision Française 1 (société mère)

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice 1997 et après avoir constaté l'existence :

- du Bénéfice Net de l'exercice de 594 079 063,12 F

- du Report à Nouveau de l'exercice précédent de 168 382 226,04 F

soit un bénéfice disponible de 762 461 289,16 F

de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste "Autres Réserves" de 250 000 000,00 F

- Distribution d'un dividende de 336 000 000,00 F (soit un dividende net de 16 F par action de 10 F valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 8 F)

- Affectation du solde au Report à Nouveau de 176 461 289,16 F

Colombo, un grand classique toujours aussi apprécié.

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 30 juin 1998.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1994, 1995 et 1996, ont été respectivement de 15 F, 16 F et 16 F net par action ; les avoirs fiscaux correspondants ont été de 7,50 F, 8 F et 8 F.

7

Résolutions

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 1997 et sur les conventions relevant des articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes de l'exercice 1997, l'affectation et la répartition des résultats et les conventions et opérations visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

- de donner quitus de sa gestion au Conseil,

- de prendre acte de la présentation des comptes consolidés,

- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Claude Cohen, décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 octobre 1997,

- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, d'Alain Pouyat, décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 mars 1998,

- de renouveler pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

- de constater l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel,

- de renouveler l'autorisation, que vous aviez donnée lors de votre Assemblée du 12 juin 1997, permettant à votre Société d'acheter en Bourse ses propres actions en vue de régulariser leur cours. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10% du capital social. Le prix maximum d'achat par action sera fixé à 850 F et le prix minimum de vente par action s'élèvera à 400 F. Lorsque les actions de la société seront cotées en euros, les montants seront convertis en euros et arrondis au cent d'euro le plus proche,

- de donner la possibilité à votre Conseil d'émettre en euros un ou plusieurs emprunts obligataires tels qu'autorisés dans la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Résultats financiers de la société

au cours des cinq derniers exercices

	1997	1996	1995	1994	1993
1 Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social*	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
b) Nombre d'actions émises	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 Résultat global des opérations effectives *					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 296 664 591	6 951 575 847	6 897 135 313	6 610 557 695	6 131 932 600
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1 131 980 593	961 089 198	924 940 975	1 148 746 840	854 259 386
c) Impôt sur les bénéfices	337 017 950	228 067 835	259 827 667	258 530 966	195 393 635
d) Participation des salariés	20 183 732	17 015 876	18 454 777	16 739 328	12 832 718
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	594 079 063	505 389 913	554 940 703	576 361 987	407 748 161
f) Montant des bénéfices distribués	336 000 000 ⁽¹⁾	336 000 000	336 000 000	315 000 000	262 500 000
3 Résultat des opérations par action *					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	36,89	34,10	30,79	41,59	30,76
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	28,28	24,07	26,42	27,44	19,42
c) Dividende versé	16,00 ⁽¹⁾	16,00	16,00	15,00	12,50
4 Personnel					
a) Nombre de salariés	1 220	1 248	1 238	1 187	1 194
b) Montant de la masse salariale*	600 641 794	619 137 339	579 333 946	530 607 926	497 997 349
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux*	258 880 807	270 497 532	260 523 733	231 316 495	221 477 938

* En francs

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.



Les sports jeunes sur Eurosport.



Julie Lescaut, une héroïne populaire plébiscitée par les téléspectateurs.



Texte des résolutions

de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1998

Partie Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION **(Approbation des comptes)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice 1997 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION **(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, approuve lesdites conventions et opérations.

TROISIÈME RÉOLUTION **(Affectation et distribution des résultats)**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 762 461 289,16 F, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 594 079 063,12 F et du Report à Nouveau de l'exercice précédent de 168 382 226,04 F, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste "Autres Réserves" 250 000 000,00 F
- Distribution d'un dividende de 336 000 000,00 F (soit un dividende net de 16 F par action de 10 F valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 8 F)
- Affectation du solde au Report à Nouveau 176 461 289,16 F

Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 1998.

L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1994, 1995 et 1996, ont été respectivement de 15 F, 16 F et 16 F net par action ; les avoirs fiscaux correspondants ont été de 7,50 F, 8 F et 8 F.

QUATRIÈME RÉOLUTION **(Présentation des comptes consolidés)**

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes consolidés, au 31 décembre 1997, lui ont été présentés et que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.



CINQUIÈME RÉSOLUTION **(Ratification de la cooptation** **d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Claude Cohen effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 octobre 1997, en remplacement de Corinne Bouygues, Administrateur démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

SIXIÈME RÉSOLUTION **(Ratification de la cooptation** **d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, d'Alain Pouyat effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 mars 1998, en remplacement de Nicholas Clive Worms, Administrateur démissionnaire et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de la présente Assemblée Générale.

SEPTIÈME RÉSOLUTION **(Renouvellement du mandat** **d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

HUITIÈME RÉSOLUTION **(Constatation de l'élection** **des Administrateurs** **Représentants du Personnel)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs Représentants du Personnel élus par les collèges électoraux le 6 mai 1998 et communiqués par le Président du Conseil avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs Représentants du Personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs Représentants du Personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

NEUVIÈME RÉSOLUTION **(Autorisation d'opérer en** **Bourse pour régulariser** **le marché)**

L'Assemblée Générale, en application de l'article 217-2 de la Loi du 24 juillet 1966, autorise la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans la limite de 10% du capital social, en vue de régulariser leur marché dans les conditions fixées par la loi.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 850 F et le prix minimum de vente par action ne devra pas être inférieur à 400 F, tant que les actions de la société seront cotées en francs français. Lorsque les actions de la société seront cotées en euros, le prix maximum d'achat et le prix minimum de vente seront identiques aux montants fixés ci-dessus convertis en euros et arrondis au cent d'euro le plus proche.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois, à compter de ce jour.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention du Conseil d'Administration d'utiliser, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la Loi du 24 juillet 1966, tout ou partie des actions acquises pour consentir des options d'achat d'actions à des salariés ou à des dirigeants de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

DIXIÈME RÉSOLUTION **(Conversion en euros de** **l'autorisation donnée en francs** **au Conseil d'Administration** **de procéder à l'émission** **d'emprunts obligataires)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide que les montants exprimés en francs pour l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires autorisés dans la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997, pourront être exprimés en euros lorsque l'euro aura cours légal en France.



Le studio Multimédia de TF1 dispose d'une solide expertise technique notamment en matière de vidéo à la demande.



LCI, un support de choix pour les annonceurs à la recherche d'un public ciblé.

Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1998

Partie Extraordinaire



Une nouvelle collection vidéo
pour la jeunesse.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
- Conversion du capital social en euros.
- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997 d'augmenter le capital en période d'offre publique d'achat (OPA) et/ou d'offre publique d'échange (OPE) sur les titres de la société.
- Maintien des autorisations d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital après conversion du capital social en euros.
- Conversion en euros des autorisations données en francs.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

La partie extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte fait l'objet d'un document spécifique.



Les Randonneurs :
1,4 million d'entrées en salles en 1997.



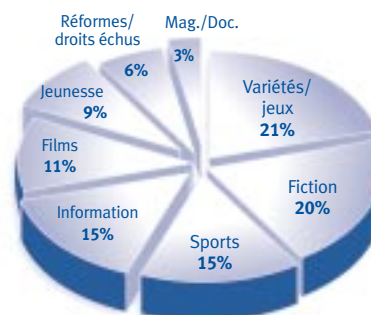
I N F O R M A T I O N S F I N A N C I È R E S
E T J U R I D I Q U E S

1997



Sommaire

• PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	35
• RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36
• RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	37
• COMPTES CONSOLIDÉS	38
Bilan	38
Compte de résultat	40
Tableau de financement	41
Annexe	42
• COMPTES TF1 SA	50
Bilan	50
Compte de résultat	52
Tableau de financement	53
Annexe	54
• RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1	65
• MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE	68
• RESPONSABLES DE L'INFORMATION	70
• ADRESSE DES PRINCIPALES FILIALES	71
• TABLEAU DE PASSAGE	72



Répartition du coût de la grille 1997.

Présentation analytique du compte de résultat consolidé

(en millions de Francs)

	1997	1996 ⁽¹⁾	1996	1995
Antenne TF1				
Recettes de Publicité	7 688	7 424	7 424	7 343
Coût de la régie	(521)	(516)	(516)	(505)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	7 167	6 908	6 908	6 838
Prélèvements obligatoires				
Auteurs	(293)	(279)	(279)	(277)
CNC	(351)	(341)	(341)	(342)
TV5	-	(9)	(9)	(9)
Coût de diffusion				
TDF, Satellites, Circuits	(380)	(380)	(380)	(411)
INA	(6)	(5)	(5)	(19)
Coût de la grille	(4 590)	(4 584)	(4 584)	(4 388)
MARGE BRUTE GRILLE	1 547	1 310	1 310	1 392
Recettes diversification et divers	2 622	2 260	2 261	1 797
Autres charges d'exploitation	(2 480)	(2 180)	(2 212)	(1 892)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(529)	(447)	(449)	(365)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 160	943	910	932
RÉSULTAT FINANCIER	30	26	26	49
RÉSULTAT COURANT	1 190	969	936	981
Résultat exceptionnel	(8)	(3)	(3)	25
Amortissement des écarts d'acquisition	(17)	(13)	(13)	6
Impôts et participation	(413)	(337)	(337)	(408)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(254)	(33)	-	-
RÉSULTAT NET	498	583	583	604
Part des minoritaires	(16)	(8)	(8)	(2)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	482	575	575	602

(1) 1996 a été retraité car TPS et TCM étaient intégrées proportionnellement sur l'exercice, alors que ces sociétés sont consolidées par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 1997.

Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du Groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées à la diversification.



Recettes nettes diffuseur

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 Publicité, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.



Marge brute grille

Elle est composée de quatre éléments :

Recettes nettes diffuseurs

(voir ci-dessus)

Prélèvements obligatoires

Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires Publicité :

- les redevances versées aux Sociétés des Auteurs,
- la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

Coût de diffusion

Il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1 ainsi que les coûts d'archivage des programmes auprès de l'INA.

Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.



Résultat d'exploitation

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.



Autres résultats

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 1997



Rapport général sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1, tels qu'ils sont présentés aux pages 50 à 64,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1.1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1.2 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 19 mars 1998

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO
Jean-Pierre CROUZET

Jacques VILLARY



Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1997, tels qu'ils sont présentés aux pages 38 à 49.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 19 mars 1998

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO
Jean-Pierre CROUZET

Jacques VILLARY

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 1997

Sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi.



Convention conclue au cours de l'exercice et préalablement autorisée

Avec la société BOUYGUES

Aux termes d'une convention de services communs entre les sociétés TF1 et Bouygues qui annule et remplace la précédente convention dont il est fait mention ci-après, de nouvelles règles de répartition et de refacturation des frais des services communs du groupe Bouygues auxquels TF1 a accès, ont été fixées. Cette convention prévoit désormais la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs (management, ressources humaines, droit des sociétés, informatique, conseil et finance), et d'une quote-part du montant résiduel des frais des services communs. Cette quote-part, déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs, capitaux permanents et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts, ne pourra pas excéder 0,45% du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 8 octobre 1997. Elle prend effet le 1^{er} juillet 1997. Au cours du second semestre 1997, la charge supportée par TF1 qui n'inclut aucune prestation spécifique, s'est élevée à 22 millions de francs.

Administrateurs concernés : Messieurs Martin Bouygues, Michel Derbesse, Patrick Le Lay, Philippe Montagner et Olivier Poupart-Lafarge.



Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Avec la société BOUYGUES

Aux termes d'une convention d'assistance en matière de gestion administrative, financière, juridique et de direction générale, en date du 21 octobre 1992 et ayant pris fin le 30 juin 1997, conclue entre les sociétés TF1 et Bouygues, cette dernière a facturé au titre du premier semestre 1997 à votre société une somme de 23,2 millions de francs, représentant 0,45% du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1, comme les années précédentes.

Avec la société BOUYGUES RELAIS

Aux termes d'une convention de trésorerie, en date du 21 octobre 1996, la société TF1 a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bouygues Relais et de bloquer une partie de ce prêt (appelé Blocage) pour une période correspondant à un mois civil. On appelle le solde de trésorerie au jour le jour la différence entre ce prêt et ce Blocage. En matière de rémunération, la convention prévoit que celle du Blocage est égale à TMM + 0,125% et celle du solde de trésorerie au jour le jour de TMP - 0,225% si le solde est positif et facturée à TMP - 0,025% lorsqu'il est négatif. Au cours de l'exercice 1997, la rémunération perçue par TF1 en application de cette convention, s'est élevée à 21 millions de francs.

Paris, le 19 mars 1998

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Edouard SALUSTRO

Jean-Pierre CROUZET

Jacques VILLARY

Charles Villeneuve,
Le droit de savoir.



Bilan consolidé



ACTIF (en milliers de Francs)	Annexe	31.12.97			31.12.96	31.12.95
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 408 919	1 952 417	456 502	363 900	298 524
Droits audiovisuels	2.3 et 3.1	2 383 212	1 929 191	454 021	356 995	295 460
Autres immobilisations incorporelles	2.5 et 3.2	25 707	23 226	2 481	6 905	3 064
ÉCARTS D'ACQUISITION	2.6 et 3.3	97 823	48 708	49 115	39 200	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.7 et 3.4	972 452	550 440	422 012	482 903	497 293
Terrains		37 163	-	37 163	37 163	37 243
Constructions		108 470	37 878	70 592	74 035	78 140
Autres immobilisations incorporelles		826 819	512 562	314 257	371 705	381 910
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		59 594	19 467	40 127	22 056	79 407
Titres mis en équivalence		25 853	-	25 853	8 460	-
Participations et créances rattachées		25 260	19 399	5 861	4 766	72 803
Autres immobilisations financières		8 481	68	8 413	8 830	6 604
ACTIF IMMOBILISÉ		3 538 788	2 571 032	967 756	908 059	875 224
Programmes et droits de diffusion	2.4 et 3.5	3 351 369	404 688	2 946 681	2 758 485	2 417 290
Matières premières et approvisionnements		53 371	25 017	28 354	41 010	38 611
Créances clients et comptes rattachés		2 427 250	33 407	2 393 843	2 124 513	2 253 618
Autres créances	3.6 et 3.13	1 361 695	30 030	1 331 665	1 189 380	1 173 827
Valeurs mobilières de placement	2.8 et 3.7	462 195	-	462 195	600 055	611 823
Disponibilités		174 012	-	174 012	155 069	112 796
ACTIF CIRCULANT		7 829 892	493 142	7 336 750	6 868 512	6 607 965
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS	3.15	287 387	-	287 387	291 964	283 866
IMPÔTS DIFFÉRÉS	2.11 et 3.12	201 132	-	201 132	110 129	106 868
TOTAL DE L'ACTIF		11 857 199	3 064 174	8 793 025	8 178 664	7 873 923



Programmes Nature
sur Odyssee.



PASSIF (en milliers de Francs)

Annexe

31.12.97

31.12.96

31.12.95

Capital		210 000	210 000	210 000
Ecart de réévaluation		30 705	30 705	30 705
Réserves consolidées		1 942 399	1 700 717	1 434 601
Résultat net (part du groupe)		481 512	575 280	601 632

CAPITAUX PROPRES

3.8

2 664 616

2 516 702

2 276 938

Intérêts minoritaires	3.9	25 300	16 572	3 620
Subventions d'investissement	2.9 et 3.10	55 097	57 841	64 899
Provisions pour risques et charges	2.10 et 3.11	486 550	153 052	171 586
Impôts différés	2.11 et 3.12	369 129	284 105	242 786

CAPITAUX PERMANENTS

3 600 692

3 028 272

2 759 829

Emprunts et dettes financières (1)	3.13	47 409	71 579	43 344
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	2 768 208	2 839 211	2 794 215
Autres dettes	3.13 et 3.14	2 320 758	2 160 994	2 217 711

DETTES

5 136 375

5 071 784

5 055 270

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

55 958

78 608

58 824

TOTAL DU PASSIF

8 793 025

8 178 664

7 873 923

(1) Dont concours bancaires courants

1 454

219

1 679

Compte de résultat consolidé

(en milliers de Francs)	Annexe	1997	1996	1995
PRODUITS D'EXPLOITATION		10 309 757	9 685 296	9 140 006
Recettes de Publicité	2.12	7 895 708	7 612 059	7 479 832
dont				
TF1		7 687 647	7 424 412	7 342 800
EUROSPORT		166 020	156 574	112 234
LCI		39 196	31 073	24 798
TÉLÉTOON		2 536	-	-
ODYSSÉE		309	-	-
Recettes de la diversification		2 081 318	1 754 473	1 470 758
Ventes de prestations techniques		191 859	95 046	121 669
Divers		140 872	223 718	67 747
CHARGES D'EXPLOITATION		(9 150 512)	(8 774 296)	(8 207 982)
Consommation de production externe		(2 477 331)	(2 182 469)	(2 408 118)
Variation du stock de production propre		82 926	44 548	95 072
Charges de personnel		(1 488 042)	(1 502 281)	(1 359 799)
Autres charges d'exploitation	4.1	(4 739 171)	(4 684 902)	(4 169 654)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)				
• amortissements		(420 817)	(348 162)	(318 007)
• provisions		(108 077)	(101 030)	(47 476)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 159 245	911 000	932 024
Produits financiers		91 338	74 849	75 395
Charges financières		(60 701)	(48 944)	(26 308)
RÉSULTAT FINANCIER	4.2	30 637	25 905	49 087
RÉSULTAT COURANT		1 189 882	936 905	981 111
Résultat exceptionnel	4.3	(7 542)	(3 084)	24 684
Amortissement des écarts d'acquisition		(17 639)	(13 067)	6 651
Participation des salariés		(34 273)	(22 207)	(28 476)
Impôt sur les bénéfices	4.4	(378 782)	(315 057)	(379 720)
Quote-part de mise en équivalence		(254 037)	59	-
RÉSULTAT NET		497 609	583 549	604 250
Part des minoritaires		(16 097)	(8 269)	(2 618)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4.5	481 512	575 280	601 632



Tableau de financement consolidé

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de Francs)

1 Opérations d'exploitation

Résultat de l'exercice	751 646	583 490	604 250
Amortissements et provisions	502 522	409 724	296 013
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	(76 817)	(74 938)	(34 626)
Charges à répartir	(37 193)	(31 395)	(40 892)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	14 939	(795)	47 202

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	1 155 097	886 086	871 947
Stocks	(174 845)	(343 594)	(347 590)
Créances d'exploitation	(472 696)	204 389	(697 349)
Dettes d'exploitation	168 757	(40 947)	634 507
Avances nettes en provenance des tiers	19 682	5 942	18 410
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(459 102)	(174 210)	(392 022)

TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

	695 995	711 876	479 925
--	----------------	----------------	----------------

2 Opérations d'investissement

Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(250 181)	(320 685)	(264 311)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(67 963)	(101 360)	(89 363)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15 276	15 966	46 729

Acquisitions de participations financières	(194 600)	(20 112)	(51 972)
--	-----------	----------	----------

Variation nette des dettes sur immobilisations	(4 101)	(11 059)	65 727
	(501 569)	(437 250)	(293 190)

Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(3 518)	5 390	(35 750)
---	---------	-------	----------

TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS

	(505 087)	(431 860)	(328 940)
--	------------------	------------------	------------------

3 Opérations de financement

Augmentation des capitaux propres	74 073	67 880	78 079
Variation nette des dettes financières	(47 991)	21 667	2 976
Dividendes mis en paiement	(337 142)	(337 676)	(316 800)

TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT

	(311 060)	(248 129)	(235 745)
--	------------------	------------------	------------------

VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE

	(120 152)	31 887	(84 760)
--	------------------	---------------	-----------------

Trésorerie au début de l'exercice	754 905	723 018	807 778
Variation de la trésorerie	(120 152)	31 887	(84 760)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	634 753	754 905	723 018

Annexe des comptes consolidés



Le Groupe TF1

1.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ TF1

En date du 16 avril 1987, la Société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1^{er} février 1994 stipule que les autorisations sont "reconduites" par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas "reconduite hors appel à candidatures". Le 26 mars 1996, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit automatiquement l'autorisation initiale de fréquence à TF1 pour une durée de 5 ans. Cette autorisation a été définitivement acquise par décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 17.09.96.

1.2 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales. Ces retraitements portent essentiellement sur les immobilisations incorporelles qui, dans les comptes consolidés, sont reclassées en actif circulant et prises en charge lors de la diffusion comme il est indiqué à la note 2.4 ci-après et sur les amortissements dérogatoires chez TF1 SA.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, SETS, Luxtel, Mery Productions, Télé Achat Cable, Syalis Spops, TVRS 98, Mercury, Tricom, Technisonor, Les Nouvelles Editions TF1, Euroshopping, TF1 USA, Légende Distribution, Eurosport Sales Advertising AB, Traint) ainsi que les filiales en liquidation, TF1 Publications et TF1 Boutiques, ne sont pas consolidées.

Jean-Pierre Foucault,
Les années tube.



1.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉ	FORME	CAPITAL (1)	DEVISE
Filiales intégrées globalement			
TF1 PUBLICITÉ	SA	15 000	FRF
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	17 000	FRF
TÉLÉ-SHOPPING	SA	850	FRF
SYALIS SA	SA	250	FRF
UNE MUSIQUE	SA	250	FRF
TF1 EUROPE	SA	21 000	FRF
TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	SARL	50	FRF
BANCO PRODUCTION	SA	13 000	FRF
PROTECREA	SA	10 000	FRF
TF1 ENTREPRISES	SA	20 000	FRF
STUDIOS 107	SA	12 000	FRF
C.I.C.	SA	785	FRF
LA CHAÎNE INFO	SCS	30 000	FRF
TF1 DÉVELOPPEMENT	SA	250	FRF
PARMENTIER PRODUCTIONS	SARL	3 429	FRF
TF1 INTERNATIONAL	SA	100 000	FRF
GROUPE GLEM	SA	250	FRF
GLEM	SA	1 000	FRF
BAXTER	SA	250	FRF
GLEM REPORTAGE	SARL	50	FRF
GLEM FILM	SA	500	FRF
MIKADO	SARL	50	FRF
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES	SCS	50	FRF
COGELDA (3)	SA	64 250	FRF
LES FILMS ARIANE (3)	SA	500	FRF
REGIE CASSETTE VIDEO (3)	SA	250	FRF
Filiales intégrées proportionnellement			
ESO	SCS	3 000	FRF
TV SPORT	SA	15 000	FRF
MT ZURICH	SA	600	CHF
MT AMSTERDAM	SA	40	NLG
MT LONDRES	SA	10	GBP
TÉLÉVISION NORDIC AB	SA	50	SEK
EUROSPORT GMBH	SA	50	DEM
SAGAS	SA	250	FRF
EUROSALES	SCS	1 500	FRF
Filiales mises en équivalence			
FILM PAR FILM	SA	10 000	FRF
TPS	SNC	12 000	FRF
TPS GESTION	SA	250	FRF
TCM DA	SNC	1 500	FRF
TCM GESTION	SA	250	FRF

(1) En milliers d'unités monétaires locales.

(2) Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

(3) Sociétés consolidées pour la première fois en 1997.

Les sorties de périmètre intervenues en 1997 concernent les sociétés Légende Distribution, TF1 Boutiques et TF1 Publications dont l'activité est devenue non significative.

Les sociétés TPS et TCM qui avaient été consolidées par intégration proportionnelle en 1996, sont consolidées par mise en équivalence en 1997. Ce changement de modalité de consolidation se justifie par l'influence notable exercée par TF1 dans la direction de ces sociétés depuis le 1^{er} janvier 1997. La mise en équivalence des sociétés TPS et TCM, dès le 31 décembre 1996, n'aurait pas eu d'incidence significative sur les postes du bilan et du compte de résultat, qui en conséquence n'ont pas été retraités. S'agissant du compte de résultat, la mise en équivalence aurait conduit à une baisse du chiffre d'affaires de 1 MF et à une augmentation du résultat d'exploitation de 32 MF de l'exercice 1996.



Principes et méthodes comptables

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés du Groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux énoncés par la Loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée au 31 décembre 1986.

2.2 COMPARABILITÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'exercice clos le 31.12.97 d'une durée de 12 mois est comparable à l'exercice précédent sans aucun retraitement de ce dernier.

2.3 DROITS AUDIOVISUELS

Dans cette rubrique figurent les parts de films coproduits par TF1 Films Production, Glem Films, Studios 107 et Les Films Ariane, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TF1 Entreprises, RCV et Cogelda, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement			
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution	Droits audiovisuels Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire	5 ans linéaire	
Signature du contrat				2 ans 75% 1 ^{ère} année 25% 2 ^{ème} année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 Films Production, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir fiscalement les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre. Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

2.4 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

A Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

B L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :

- la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1,
- la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).

NATIONALITÉ ACTIVITÉ % CONTRÔLE (2)

Française	Régie publicitaire TF1	99,98
Française	Coproduction de films	99,99
Française	Téléachat	99,95
Française	Société financière	99,76
Française	Édition musicale et phonographique	99,84
Française	Société financière	99,99
Française	Spots publicitaires et bandes annonces	100,00
Française	Production de programmes	99,99
Française	Production de programmes	99,99
Française	Édition vidéo, télématique, droits dérivés	99,99
Française	Studios de production	99,99
Française	Exploitation de droits vidéo	99,92
Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00
Française	Développement des techniques numériques	99,76
Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	99,99
Française	Société financière	59,88
Française	Production de programmes	96,40
Française	Édition musicale et phonographique	95,08
Française	Agence de presse	100,00
Française	Coproduction de films	97,02
Française	Relations publiques et promotion d'artistes	75,20
Française	Chaîne thématique documentaire	100,00
Française	Exploitation de droits audiovisuels	99,99
Française	Exploitation de droits audiovisuels	99,94
Française	Exploitation de droits vidéo	99,88

Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	34,00
Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	30,99
Suisse	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	34,00
Néerlandaise	Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport	34,00
Anglaise	Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	34,00
Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	34,00
Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	34,00
Française	Gérant d'ESO	33,92
Française	Régie publicitaire ESO	34,00

Française	Production d'œuvres audiovisuelles	50,00
Française	Commercialisation du programme TPS	25,00
Française	Gérant de TPS	24,96
Française	Exploitation de droits audiovisuels	34,00
Française	Gérant de TCM DA	34,00

Jean Bertolino,
52 sur la Une.



[C] Les éléments figurant au poste “programmes et droits de diffusion” à la clôture d’un exercice se rapportent :

- ▶ aux productions propres ou aux coproductions diffusables et n’ayant pas fait l’objet d’une première diffusion. Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d’une quote-part de frais indirects de production) ou d’acquisition ;
- ▶ aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l’objet d’une acceptation technique par TF1 et que le droit n’a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d’acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe D ;
- ▶ aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n’a pas fait l’objet d’une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d’arrêt des comptes.

[D] Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

D1] Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/ Documentaires - Information et Sport).

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l’objet d’un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

D2] Coproductions d’une durée unitaire inférieure à 60 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

D3] Achats de droits de télédiffusion de téléfilms, de séries et coproductions déléguées d’une durée unitaire égale ou supérieure à 60 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

D4] Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages et dessins animés.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

D5] Tous les autres programmes sont amortis à 100% dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l’actif de la société quelle que soit l’étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu’un programme donné ne sera pas diffusé.

[E] Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2.5 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans cette rubrique, figurent principalement les montants relatifs à l’acquisition de marques.

2.6 ECARTS D’ACQUISITION

Ils représentent l’écart résiduel calculé entre :

- ▶ le coût d’achat des participations acquises,
- ▶ la quote-part de capitaux propres retraités correspondante, après affectation aux écarts d’évaluation reconnus.

Le plan d’amortissement est linéaire et s’étale sur une durée comprise entre 4 et 6 ans afin de tenir compte des perspectives d’évolution et de rentabilité (Film par Film et Glem : 4 ans, Télé-Shopping : 6 ans).

Par exception, les écarts de faible montant sont amortis dans l’exercice.

En ce qui concerne l’acquisition des sociétés du sous-ensemble Ariane, l’écart de première consolidation a été affecté en totalité, sur la valeur du catalogue des droits de films et sur l’impôt différé actif relatif à une partie des amortissements réputés différés.

2.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les méthodes d’amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	2 à 10 ans

* A compter de la date d’entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans).

Les opérations de crédit-bail ne donnent pas lieu à retraitement, mais les informations relatives au crédit-bail figurent en note 6.1.

2.8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d’acquisition. Lorsque la valeur d’inventaire s’avère inférieure au coût d’acquisition, une provision est constituée.

“The Mask”



2.9 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie par les sociétés TF1 Films Production, Banco Production, Protécrea, Studios 107 et Les Films Ariane sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

2.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période.

En ce qui concerne les sociétés en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés est provisionnée.

2.11 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale,
 - des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

2.12 PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des remises de référence.

2.13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

En matière d'engagements à l'égard du personnel relatifs aux indemnités de fin de carrière, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance qui couvre les droits acquis par le personnel âgé de 48 ans et plus.

2.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge à l'initiation de l'opération et des résultats sur FRA comptabilisés au début de la période de couverture.

3

Notes sur le bilan consolidé

3.1 DROITS AUDIOVISUELS

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.4, les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

(en MF)	01.01.97	Variation de périmètre (1)	Augmentations	Diminutions	31.12.97
Valeurs brutes	1 308	871	250	(46)	2 383
Amortissements	(924)	(711)	(274)	34	(1 875)
Provisions	(27)	(14)	(28)	15	(54)
Valeurs nettes	357	146	(52)	3	454

(1) L'incidence de variation du périmètre correspond aux sociétés mentionnées à la note 1.3 et consolidées pour la première fois en 1997.

3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en MF)	01.01.97	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.97
Valeurs brutes	21	2	3	-	26
Amortissements	(14)	(6)	(3)	-	(23)
Valeurs nettes	7	(4)	-	-	3

3.3 ECARTS D'ACQUISITION

	Valeur brute au 01.01.97	Augmentation	Valeur brute au 31.12.97	Amortissement au 01.01.97	Augmentation	Amortissement au 31.12.97	Valeur nette au 31.12.97
MT SPOT	5	-	5	5	-	5	-
PARMENTIER PRODUCTIONS	3	-	3	3	-	3	-
CIC	3	-	3	3	-	3	-
PROTECREA	4	-	4	4	-	4	-
SYALIS	2	-	2	2	-	2	-
GROUPE GLEM	40	-	40	10	10	20	20
FILM PAR FILM	12	11	23	3	6	9	14
TELE-SHOPPING	-	18	18	-	3	3	15
Total	69	29	98	30	19	49	49

Philippe Risoli,
Le juste prix.



3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

Variation des valeurs brutes

(en MF)	01.01.97	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.97
Terrains	37	-	-	-	37
Constructions	109	-	-	-	109
Installations techniques et matériels	292	(4)	28	7	309
Immobilisations diverses	524	(8)	34	34	516
Immobilisations en cours	14	(8)	6	10	2
Total	976	(20)	68	51	973

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en MF)	01.01.97	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.97
Constructions	34	-	4	-	38
Installations techniques et matériels	209	-	34	7	236
Immobilisations diverses	250	2	64	39	277
Total	493	2	102	46	551

3.5 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Le tableau ci-dessous ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.3, déduction faite des provisions et amortissements.

(en MF)	1997	1996	1995
Avances sur programmes en cours	880	860	791
Programmes diffusables	1 995	1 855	1 560
Droits de diffusion rediffusables	477	408	359
Valeur brute	3 352	3 123	2 710
Provisions	(405)	(364)	(293)
Valeur nette	2 947	2 759	2 417

3.6 AUTRES CRÉANCES

Ce poste d'un montant de 1 332 MF est principalement constitué de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée pour 918 MF et du compte courant TPS pour 215 MF.

3.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont constituées d'une part de SICAV monétaires pour 395 MF, ce poste ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.97, et d'autre part d'actions TF1 pour un montant de 67 MF, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants de TF1.

3.8 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent comme indiqué ci-dessous :

(en MF)	01.01.97	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	31.12.97
Capital	210			210
Ecart de réévaluation	31			31
Réserves consolidées	2 276	(334)	482	2 424
Total	2 517	(334)	482	2 665

NB : Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F, entièrement libérées.

3.9 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les mouvements relatifs aux intérêts minoritaires s'analysent comme indiqué ci-dessous :

(en MF)	01.01.97	Distribution de dividendes	Variation de périmètre	Résultat de l'exercice	31.12.97
Intérêts minoritaires	17	(4)	(4)	16	25

3.10 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement la subvention du CNC pour TF1 Films Production. En 1997, le montant rapporté au compte de résultat est de 53 MF contre 46 MF pour 1996.



Spéciale,
Claude François.

3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2-10, ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en MF)	01.01.97	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.97
Provisions pour litiges	94	3	82	55	124
Provisions relatives aux sociétés apparentées	0	-	11	1	10
Autres provisions	59	8	330	44	353
Total	153	11	423	100	487

Les 487 MF de provisions pour risques et charges se répartissent en 198 MF pour risques avec des sociétés privées et des particuliers, 37 MF pour risques avec des administrations et 252 MF de quote part négative des sociétés mises en équivalence en 1997 (note 1.3).

3.12 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sont calculés au taux de 41 2/3% au 31.12.97 selon la méthode du report variable.

A Au passif du bilan l'imposition différée se décompose comme suit :

(en MF)	1997	1996	1995
TF1	350	264	226
Filiales	19	20	17
Total	369	284	243

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

B A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour charges qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes.

3.13 ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DETTES

L'ensemble des créances clients a une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes sont les suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	1 302	27	33	1 362
Emprunts et dettes financières	47	-	-	47
Fournisseurs et comptes rattachés	2 768	-	-	2 768
Autres dettes	2 318	3	-	2 321

3.14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en MF)	1997	1996	1995
Dettes fiscales et sociales	1 427	1 301	1 345
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62	99	111
Autres dettes	832	761	762
Total	2 321	2 161	2 218

L'évolution des autres dettes provient principalement de la variation de la TVA collectée et des avoirs clients à émettre.

3.15 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation, figurant à l'actif pour un montant de 287 MF, sont constitués pour l'essentiel :

- de charges à répartir (pour les produits exploités) ou constatées d'avance (pour les produits non encore exploitables) relatives à l'activité vidéo, soit 47 MF,
- de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 218 MF.

4

Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en MF)	1997	1996	1995
Coûts de diffusion TDF	441	436	498
Charges de sous-traitance et de production	1 677	1 745	1 501
Contributions diverses	698	674	672
Impôts et taxes	122	107	113
Autres	1 801	1 724	1 386
Total	4 739	4 686	4 170

4.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice 1997 s'analyse comme suit :

(en MF)	1997	1996	1995
Produits nets sur cession de VMP	16	23	35
Provisions nettes pour risques et sur titres de participations	1	(13)	3
Charges d'intérêts	(4)	12	10
Divers (1)	18	4	1
Total	31	26	49

(1) Dont différence de change positive 17 MF.

4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1997 s'analyse comme suit :

(en MF)	1997	1996	1995
Plus/moins valeurs sur cessions d'immobilisations	(12)	1	(3)
Provisions nettes	(3)	(1)	40
Autres	7	(3)	(12)
Total	(8)	(3)	25*

(*) Retraité des écarts d'acquisition.

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en MF)	1997	1996	1995
Impôt exigible	342	277	344
Impôt différé	37	38	36
Charge d'impôt totale	379	315	380

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31.12.97 est de 41 2/3%.

Le taux effectif d'imposition est de 43,2%. Il correspond au rapport de la charge d'impôt totale de 379 MF sur le résultat avant impôt.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89, option renouvelée le 01.01.94. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécra, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 Développement, Télé Achat Câble, Compagnie Internationale de Communication, Banco Production, Studios 107, TF1 Publications, TF1 International, Parmentier Productions, Syalis Spots et Mery Productions entrent dans le périmètre d'intégration.

4.5 PASSAGE DU RÉSULTAT NET TF1 SA AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE TF1 AU 31 DÉCEMBRE 1997

(en MF)	
Résultat TF1 SA	594
Résultat des filiales consolidées	(296)
	298
Retraitements de consolidation	
▶ Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) (1)	(16)
▶ Annulation des provisions réglementées	82
▶ Annulation des provisions intra-groupe	324
▶ Impôts différés	(37)
▶ Dividendes perçus des filiales consolidées	(111)
▶ Divers	(42)
Résultat consolidé	498
Intérêts minoritaires	(16)
Résultat net part du groupe	482

(1) La provision pour dépréciation constituée sur les stocks de programmes qui ne seront pas diffusés et qui sont déjà amortis conformément à la note 1.7 de l'annexe des comptes annuels de TF1 SA, s'élève à 140 MF au 31.12.97.



Note sur le tableau de financement

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par la recommandation 1.22 de l'ordre des Experts Comptables.



Autres informations

6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Définis selon les principes évoqués à la note 2.13, ils se ventilent au 31.12.97, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 172	1 122	2 294
Droits de retransmissions sportives	784	2 373	3 157
Droits d'exploitation vidéo	39	-	39
Crédits-baux	82	1 403	1 485
Autres engagements	211	681	892
Total	2 288	5 579	7 867

Le poste "programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés et jeunesse pour un montant de 1 159 MF.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

Le poste "droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis à vis de SOGEDIF, pour un montant de 98 MF. TF1 s'est engagée à racheter au GIE SOGEDIF des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'il avait acquis à la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 300 MF.

Engagement du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE APHELIE, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 1 080 MF (hors frais financiers), soit :

- ▶ terrain : 300 MF
- ▶ immeuble : 380 MF
- ▶ équipements : 400 MF



Bandiagara, jeux interactif des Schtroumpfs sur TPS.

Dès la 7^e année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	1 080
Redevances versées (1)	264
▶ cumul antérieur	202
▶ exercice	62
Dotations "théoriques" aux amortissements (2)	196
▶ cumul antérieur	140
▶ exercice	56
Loyers futurs prévisionnels restants (3)	
▶ à moins d'un an	71
▶ à plus d'un an et moins de 5 ans	407
▶ à plus de 5 ans	770

(1) Dont capital remboursé : 43 MF.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25% pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

Engagement du Groupe au titre des indemnités de fin de carrière :

Le montant des indemnités de fin de carrière concernant le personnel âgé de 48 ans et plus, non couvert par un contrat d'assurance, ressort à 11 MF.

6.2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

6.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de leurs règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA et quelques filiales du Groupe utilisent des contrats d'achats et de ventes à terme de devises ainsi que des contrats d'achats d'options d'achat pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couvertures, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 1998-2001 des contrats signés au 31.12.1997.

Au 31.12.97, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élevait au total à 841 MF :

- ▶ 657 MF d'achats à terme constitués en Dollars US,
- ▶ 93 MF d'achats à terme constitués en Francs Suisses,
- ▶ 49 MF d'achats d'options d'achat constitués en Francs Suisses,
- ▶ 22 MF d'achats à terme constitués en Livre Sterling,
- ▶ 20 MF de ventes à terme constituées en Livre Sterling.

6.2.2 Couverture du risque de taux

Courant 1997, TF1 a poursuivi ses opérations de couverture de taux d'intérêts afin de figer le coût de sa dette concernant le crédit-bail immobilier relatif à l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1 quai du Point du Jour à Boulogne (92).

Au 31.12.97, TF1 enregistre :

- ▶ un en-cours notionnel de SWAPS pour 600 MF, de FRA pour 600 MF et de CAPS pour 1 840 MF, couvrant les échéances 1998 du contrat de crédit-bail immobilier,

- ▶ un en-cours notionnel de SWAPS pour 100 MF couvrant l'utilisation moyenne prévue en 1998 de la ligne SOGEDIF.

L'impact des opérations échues de couverture des risques de change et de taux au 31.12.97 figure dans les charges financières pour 5 MF.

6.3 EFFECTIFS

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation des effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1997	1996	1995
Collège 1 - Employés et Ouvriers	104	158	159
Collège 2 - Agents de maîtrise	672	652	641
Collège 3 - Cadres	1 007	985	875
Collège 4 - Journalistes	326	334	320
Total	2 109	2 129	1 995

6.4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux 34 membres des organes de direction au cours de l'exercice 1997 s'élève à 71 084 549 francs. La composition de ces organes de direction est détaillée à la page 8 du présent document.

Au titre de 1995, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 10 octobre 1995, il avait été consenti 115 500 options d'achat d'actions à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 481 francs, correspondant à 95% de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant le 10 octobre 1995. Au 31.12.97, deux bénéficiaires ont exercé leurs options d'achats d'actions à hauteur de la quotité disponible.

Au titre de 1997, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 8 avril 1997, il a été consenti 147 500 options de souscription d'actions, à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 523 francs, correspondant à 95% de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 8 avril 1997.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

6.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

7

Eléments significatifs des annexes des exercices précédents

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 1997 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1996 et en 1995 : Néant.

Bilan TF1 SA

ACTIF (en milliers de Francs)	Annexe	31.12.97			31.12.96	31.12.95
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1 et 2.1	3 220 297	237 260	2 983 037	2 824 227	2 499 421
Concessions et droits similaires		889	889	-	-	-
Marque		419	419	-	-	-
Fonds commercial		95	-	95	95	95
Autres immobilisations incorporelles		4 189	3 770	419	838	1 256
Programmes diffusables		1 995 177	199 118	1 796 059	1 662 347	1 466 605
Droits de diffusion rediffusables		477 324	31 128	446 196	380 760	321 889
Programmes en cours		742 204	1 936	740 268	780 187	709 576
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.2 et 2.2	836 109	480 681	355 428	396 890	434 107
Terrains		37 163	-	37 163	37 163	37 243
Constructions		108 470	37 879	70 591	74 035	78 140
Installations techniques, matériels et outillages		288 107	227 807	60 300	70 616	90 773
Autres immobilisations corporelles		401 033	214 995	186 038	209 976	223 885
Immobilisations corporelles en cours		1 336	-	1 336	5 100	4 066
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.3 et 2.3	661 886	111 981	549 905	553 864	543 654
Participations		655 911	110 075	545 836	549 727	538 647
Créances rattachées à des participations		1 868	1 866	2	2	2
Autres titres immobilisés		508	-	508	508	508
Prêts		1 722	-	1 722	1 778	2 175
Autres immobilisations financières		1 877	40	1 837	1 849	2 322
ACTIF IMMOBILISÉ		4 718 292	829 922	3 888 370	3 774 981	3 477 182
Matières premières et autres approvisionnements		5 003	-	5 003	2 509	1 267
Marchandises		1 165	-	1 165	1 180	1 505
Avances et acomptes versés sur commandes		17 874	-	17 874	26 319	19 898
Créances clients et comptes rattachés	1.4 et 2.4	1 733 353	226	1 733 127	1 566 366	1 591 966
Autres créances	2.4	1 099 290	14 471	1 084 819	729 799	775 085
Valeurs mobilières de placement	1.5 et 2.5 et 4.7	450 319	-	450 319	577 592	611 823
Disponibilités		62 067	-	62 067	21 707	13 836
Charges constatées d'avance	2.6	227 632	-	227 632	215 961	244 195
ACTIF CIRCULANT		3 596 703	14 697	3 582 006	3 141 433	3 259 575
ECARTS DE CONVERSION ACTIF		1 171	-	1 171	2 150	312
TOTAL DE L'ACTIF		8 316 166	844 619	7 471 547	6 918 564	6 737 069



PASSIF (en milliers de Francs)	Annexe	31.12.97	31.12.96	31.12.95
Capital		210 000	210 000	210 000
Ecart de réévaluation		30 705	30 705	30 705
Réserve légale		21 000	21 000	21 000
Réserve de plus-value à long terme		163 995	163 995	163 995
Autres réserves		1 150 000	900 000	650 000
Report à nouveau		168 382	246 854	277 085
Résultat net de l'exercice		594 079	505 390	554 941
Subventions d'investissement	1.6	45	417	1 392
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	1.7	692 591	611 749	547 870
CAPITAUX PROPRES	2.7	3 030 797	2 690 110	2 456 988
Provisions pour litiges		50 913	41 116	74 015
Provisions pour charges		1 171	2 150	312
Autres provisions pour risques		156 324	132 774	154 840
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.8 et 2.8	208 408	176 040	229 167
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (2)		732 043	605 937	636 442
Fournisseurs et comptes rattachés		2 023 066	2 128 042	2 092 773
Dettes fiscales et sociales		809 745	717 329	754 487
Dettes sur immobilisations		10 273	26 203	42 938
Dettes diverses		649 809	558 112	521 136
Produits constatés d'avance		6 945	16 090	1 710
DETTES	2.9	4 231 881	4 051 713	4 049 486
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		461	701	1 428
TOTAL DU PASSIF		7 471 547	6 918 564	6 737 069
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		-	-	-
(2) Dont comptes courants intragroupe		732 043	605 937	636 442

Compte de résultat TF1 SA



<i>(en milliers de Francs)</i>	<i>Annexe</i>	1997	1996	1995
PRODUITS D'EXPLOITATION	1.9 et 3.1	9 510 089	9 472 701	9 185 047
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	3.1	7 167 138	6 908 145	6 837 961
Ventes de prestations techniques		66 579	4 178	6 763
Divers		62 948	39 253	52 411
Production immobilisée		1 677 007	1 932 226	1 790 774
Subvention d'exploitation		1 935	352	-
Reprises sur amortissements et provisions		115 912	112 548	91 765
Transferts de charges		391 067	445 248	384 163
Autres produits		27 503	30 751	21 210
CHARGES D'EXPLOITATION		(8 199 279)	(8 428 228)	(8 010 224)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(25 698)	(1 792)	(1 961)
Variation de stock		2 478	918	(464)
Autres achats et charges externes		(1 972 977)	(2 141 789)	(2 105 338)
Impôts, taxes et versements assimilés	3.2	(434 057)	(417 883)	(417 196)
Salaires et traitements	3.3	(600 642)	(619 137)	(579 334)
Charges sociales	3.4	(258 881)	(270 498)	(260 524)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)				
• amortissements des programmes diffusés		(4 319 970)	(4 384 078)	(4 159 491)
• amortissements des autres immobilisations		(81 330)	(88 919)	(85 159)
• provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant		(91 898)	(170 565)	(40 518)
• provisions pour risques et charges		(70 914)	(10 211)	(56 975)
Autres charges	3.5	(345 390)	(324 274)	(303 264)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 310 810	1 044 473	1 174 823
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		1	-	-
Produits financiers		249 736	263 993	301 496
Charges financières		(254 648)	(280 654)	(294 794)
RÉSULTAT FINANCIER	3.6	(4 912)	(16 661)	6 702
RÉSULTAT COURANT		1 305 899	1 027 812	1 181 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS		244 813	307 833	455 968
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		17 962	3 378	24 309
Produits exceptionnels sur opérations en capital		71 256	125 993	267 167
Reprises sur provisions		155 595	178 462	164 492
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(599 431)	(585 171)	(804 270)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(15 908)	(20 871)	(17 627)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(347 086)	(321 958)	(562 133)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(236 437)	(242 342)	(224 510)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.7	(354 618)	(277 338)	(348 302)
PARTICIPATION DES SALARIÉS		(20 184)	(17 016)	(18 455)
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	3.8	(337 018)	(228 068)	(259 827)
RÉSULTAT NET		594 079	505 390	554 941

Tableau de financement TF1 SA

EN FLUX DE TRESORERIE (en milliers de Francs)

	31.12.97	31.12.96	31.12.95
1 Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	594 079	505 390	554 941
Amortissements et provisions (1) (2)	96 881	46 339	61 368
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	(372)	(975)	(954)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	5 904	(2 876)	64 307
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	696 492	547 878	679 662
Acquisitions de programmes (2)	(4 490 056)	(4 798 456)	(4 452 279)
Amortissements et provisions des programmes (2)	4 411 668	4 537 111	4 190 612
Stocks	(2 479)	(918)	463
Créances d'exploitation	(532 473)	97 281	(266 604)
Dettes d'exploitation	69 752	48 740	169 215
Charges à répartir	-	-	-
Avances nettes en provenance des tiers	8 445	(6 420)	14 381
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(535 143)	(122 662)	(344 212)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L' EXPLOITATION	161 349	425 216	335 450
2 Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (1) (2)	(44 237)	(62 281)	(69 899)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (1) (2)	626	12 855	443
Acquisitions de participations financières	(28 574)	(20 794)	(148 025)
Cessions de participations financières	39 386	84	10 940
Variation nette des dettes sur immobilisations	(15 930)	(16 734)	33 897
Variation nette autres immobilisations financières	8 223	971	703
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(40 506)	(85 899)	(171 941)
3 Opérations de financement			
Augmentation des capitaux propres	-	-	-
Variation nette des dettes financières	126 106	(30 505)	29 435
Dividendes mis en paiement	(333 862)	(335 172)	(315 000)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(207 756)	(365 677)	(285 565)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	(86 913)	(26 360)	(122 056)
Trésorerie au début de l'exercice	599 299	625 659	747 715
Variation de la trésorerie	(86 913)	(26 360)	(122 056)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	512 386	599 299	625 659

(1) Hors programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.



Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31.12.1997.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.



Règles et méthodes comptables

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1.1 Principes généraux

Les droits de diffusion sur longs métrages et dessins animés, sont amortis à 100% ou à 50% par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 50% restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Les droits de diffusion de séries et les investissements de coproduction, dont la durée unitaire est supérieure ou égale à 60 minutes, sont amortis à 100% ou à 80%, par réduction de la valeur brute d'acquisition, au moment du premier passage à l'antenne, suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 20% restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Tous les autres programmes sont amortis à 100% dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

1.1.2 Programmes diffusables

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- l'ensemble des émissions non diffusées (coproductions, productions propres, droits de diffusion) qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production),

- les coproductions qui ont fait l'objet d'un passage à l'antenne, pour leur valeur nette comptable.

1.1.3 Droits de diffusion rediffusables (achats de droits)

Les films longs métrages, les dessins animés et les séries déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrés dans le compte "droits de diffusion rediffusables" et valorisés à 50% ou 20% de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.1.4 Programmes en cours

Les émissions qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (coproductions et production propre), ainsi que les droits de diffusion dont le début de la période de validité est postérieure à la date d'arrêt des comptes sont inscrits à la rubrique "programmes en cours". Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 1986 qui s'est traduite par la seule revalorisation des biens immobiliers de la rue de l'Université, à Paris.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures au 1.1.92)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures au 1.1.92)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans).

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées, le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée au passif lorsqu'il existe un risque pour les sociétés majoritairement contrôlées par TF1. Les provisions sont évaluées en application du Plan Comptable 1982.

1.4 CREANCES CLIENTS

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100% de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrécouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100% de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 1995,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 1995.

1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement faisant systématiquement l'objet d'un achat/vente à la fin de l'année et la valorisation étant réalisée sur le cours au 31 décembre, il n'y a pas lieu de constater de provisions.

1.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat aux rythmes des amortissements des immobilisations correspondantes.

1.7 PROVISIONS REGLEMENTEES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les productions propres et coproductions non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- | | |
|---|-----|
| ▶ 1 ^{er} mois | 20% |
| ▶ 2 ^e mois | 15% |
| ▶ 3 ^e au 9 ^e mois | 5% |
| ▶ 10 ^e au 12 ^e mois | 2% |
| ▶ 13 ^e au 24 ^e mois | 2% |

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

1.9 PUBLICITE

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

1.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

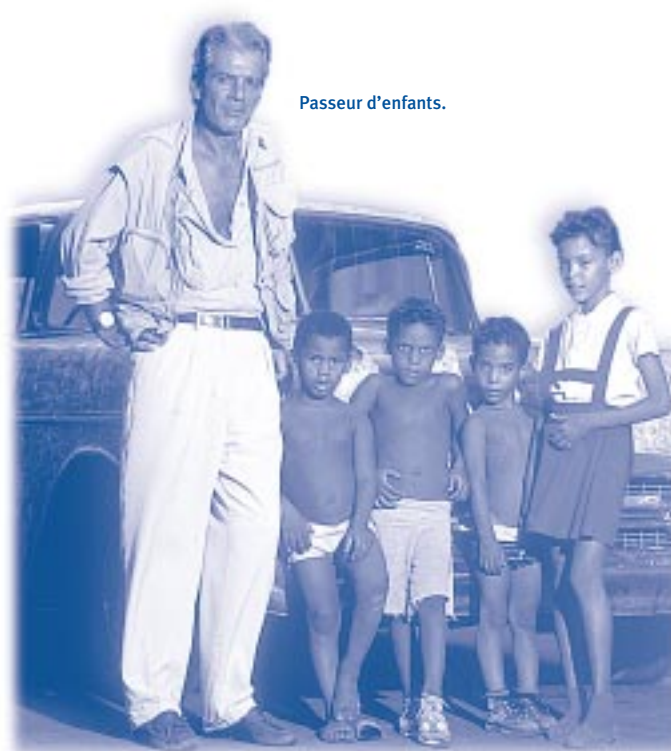
Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

En matière d'engagements à l'égard du personnel relatifs aux indemnités de fin de carrière, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance qui couvre les droits acquis par le personnel âgé de 48 ans et plus.

1.11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge à l'initiation de l'opération et des résultats sur FRA comptabilisés au début de la période de couverture.



Passeur d'enfants.



Notes sur le bilan

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de programmes et droits de diffusion ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

État récapitulatif des mouvements de programmes

(en MF)	1997			Rappel 1996
	Production externe	Production interne	Production totale	
Programmes en cours	775	7	782	712
Programmes diffusables	1 846	9	1 855	1 559
Droits de rediffusion	407	-	407	359
VALEUR PROGRAMMES AU 1^{ER} JANVIER	3 028	16	3 044	2 630
A ajouter :				
INVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 01.01 AU 31.12	3 114	1 677	4 791	5 110
A déduire :				
DESINVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 01.01 AU 31.12				
Coût 1 ^{ère} rediffusion	(2 583)	(1 628)	(4 211)	(4 288)
Coût 2 ^e rediffusion	(109)	-	(109)	(96)
Coût total de diffusion	(2 692)	(1 628)	(4 320)	(4 384)
Droits échus	(99)	-	(99)	(106)
Réformes et abandons	(129)	(42)	(171)	(94)
VNC reventes	(30)	-	(30)	(112)
DESINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS DU 01.01 AU 31.12	(2 950)	(1 670)	(4 620)	(4 696)
VALEUR PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE	3 192	23	3 215	3 044
VENTILATION				
Programmes en cours	731	11	742	782
Programmes diffusables	1 984	12	1 996	1 855
Programmes rediffusables	477	-	477	407
Total	3 192	23	3 215	3 044

Remarque : au 31.12.97, le cumul des provisions pour dépréciation des programmes diffusables s'élève à 230 MF, après dotation de 91 MF et reprise de 80 MF sur l'exercice 1997.



Le tennis sur Eurosport.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Variation des valeurs brutes

(en MF)	01.01.97	Augmentations	Diminutions	31.12.97
Terrains	37	-	-	37
Constructions	109	-	-	109
Installations techniques et matériels	274	21	7	288
Autres immobilisations	395	27	21	401
Immobilisations en cours	5	1	5	1
Total	820	49	33	836

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en MF)	01.01.97	Dotations	Reprises	31.12.97
Constructions	35	3	-	38
Installations techniques et matériels	203	31	6	228
Autres immobilisations	185	47	17	215
Total	423	81	23	481

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation

- TF1 a souscrit principalement au capital de Film par Film soit 28,2 MF pour 13,6% du capital,
- TF1 a cédé à TPS la participation qu'elle détenait dans la société Telcarte pour un montant de 6,3 MF,
- TF1 a cédé à TDF la participation qu'elle détenait dans la société Télé Europe pour un montant de 0,4 MF,
- TF1 a cédé à TF1 Entreprises ses propres titres pour un montant de 32 MF afin de réduire le capital de 52 à 20 MF,
- Les titres de Publications Hachettes Filipacchi TF1 pour 2,5 MF et ceux de TF01 pour 0,5 MF ont été sortis du portefeuille suite à la liquidation des sociétés.

Au total, au 31.12.97, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 656 MF, dépréciés à hauteur de 110 MF.

2.4 CREANCES

2.4.1 Créances TF1 Publicité

TF1 Publicité achète les écrans publicitaires de TF1 SA et les revend aux annonceurs. La différence, entre le prix d'achat et le prix de revente des écrans, permet à TF1 Publicité de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Le solde des créances, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste "dettes diverses", dû par TF1 Publicité à TF1 au titre de ces achats, s'élève au 31.12.1997 à 1 018 MF. Au 31.12. 1996, ces créances s'élevaient à 932 MF.

2.4.2 Echéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 3 368 MF. Elles ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 5 MF, et une quote-part de l'actif circulant, soit 5 MF, ont une échéance de 1 à 5 ans. Une quote-part de l'actif circulant, soit 4 MF, a une échéance supérieure à 5 ans.

2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

D'une part, elles sont constituées de SICAV monétaires pour 384 MF. Cette rubrique ne comporte pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.97.

D'autre part, elles sont constituées d'actions TF1 pour un montant de 67 MF, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit du personnel et des dirigeants de TF1.

2.6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Ce poste s'élève à 228 MF, dont 218 MF concernant des retransmissions sportives.

2.7 LES CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en MF)	au 01.01.97	Affectation du résultat (AGO 12.06.97)	Autres mouvements	au 31.12.97
Capital	210	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	31
Réserve légale	21	-	-	21
Réserve plus-value à long terme	164	-	-	164
Report à nouveau	247	(79)	-	168
Autres réserves	900	250	-	1 150
Résultat de l'exercice	505	(505)	594	594
Sous-total	2 078	(334)	594	2 338
Subventions d'investissement	0	-	-	0
Provisions réglementées	612	-	81 ⁽²⁾	693
Total	2 690	(334)⁽¹⁾	675	3 031

(1) Dividendes payés le 30 juin 1997.

(2) Mouvements nets de l'exercice.



Mrs Doubtfire.

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1-8, ces provisions se décomposent comme indiqué ci-dessous :

(en MF)	01.01.97	Dotations	Reprises	31.12.97
Provisions pour litiges	41	37	27	51
Provisions relatives aux sociétés apparentées	115	96	105	106
Provisions pour irrécouvrabilité clients	18	1	-	19
Autres provisions	2	32	2	32
Total	176	166	134	208

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 Publicité.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées, correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales qui ont pris la forme juridique d'une société de personnes.

Les autres provisions couvrent essentiellement des risques avec certaines administrations.

2.9 DETTES

2.9.1 Emprunts auprès des établissements de crédits

Il n'existe pas de soldes créditeurs de banque au 31.12.97.

La société possède toujours une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 850 MF qui ne sont pas utilisés au 31.12.97.

2.9.2 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 612 MF (555 MF en 1996).

2.9.3 Dettes sociales

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les droits acquis par les personnels de 48 ans et plus ont été couverts par un contrat d'assurance, et ne figurent donc plus dans ce poste.

2.9.4 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder pour 599 MF en 1997 (521 MF en 1996).

2.9.5 Echéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 4 225 MF, ont une échéance inférieure ou égale à un an.

Les Cordiers, juge et flic.





Notes sur le compte de résultat

3.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 7 167 MF correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 520 MF.

Les autres recettes correspondent à des ventes et prestations diverses pour 130 MF.

3.2 IMPOTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma, la taxe professionnelle et l'ORGANIC, soit 396 MF en 1997 contre 381 MF en 1996.

3.3 SALAIRES ET TRAITEMENTS

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 56 MF. En 1996, ces rémunérations s'élevaient à 81 MF.

3.4 CHARGES SOCIALES

Dans ce poste figure une charge de 16 MF relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

3.5 AUTRES CHARGES

Figurent dans ce poste les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 293 MF en 1997 (279 MF en 1996).

3.6 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en MF)	1997	1996
Dividendes	71	81
Intérêts nets versés	(19)	(19)
Provisions pour risques	(77)	(100)
Ecart de change	4	(1)
Produits sur cessions de VMP	16	22
Net	(5)	(17)

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élèvent à 24 MF et les produits financiers à 16 MF en 1997 (respectivement 24 MF et 15 MF en 1996).

3.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en MF)	1997	1996
Moins-values réalisées sur cessions et réformes de programmes	(270)	(200)
Dotations nettes de provisions (amort. dérogatoires compris)	(81)	(64)
Moins-values sur cessions immobilisations financières (1)	(2)	-
Divers	(1)	(13)
Perte nette	(354)	(277)

(1) Contrepartie en produits financiers sous forme de reprises de provisions.

3.8 IMPOT SUR LES SOCIETES

Le calcul de l'impôt tient compte des résultats déficitaires, du GIE APHELIE (37 MF), de La Chaîne Info (65 MF), de la Société d'Exploitation de Documentaires Odyssee (23 MF) et de TCM DA (18 MF).

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 41 2/3% et l'impôt effectif, outre les éléments indiqués ci-dessus, résulte de la déduction des dividendes pour un montant de 70 MF.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89, option renouvelée le 01.01.94. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécra, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 Développement, Télé Achat Câble, Compagnie Internationale de Communication, Banco Production, Syalis Spops, TF1 International, Parmentier Productions, TF1 Publications, Studios 107 et Mery Productions entrent dans le périmètre d'intégration au 31.12.97.



Autres informations

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31.12.1997, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 172	1 121	2 293
Droits de retransmissions sportives	594	2 135	2 729
Crédit-bail immobilier	71	1 395	1 466
Autres engagements	266	458	724
Total	2 103	5 109	7 212

Le poste "programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs principalement à des émissions de variétés et de documentaires pour un montant de 778 MF.

Le poste "droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis du GIE SOGEDIF pour un montant de 98 MF. TF1 s'est engagé à racheter au GIE SOGEDIF, des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'il avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 300 MF.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE APHELIE, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 1 080 MF (hors frais financiers), soit :

- terrain 300 MF
- immeuble 380 MF
- équipements 400 MF



Les Rendez-vous de l'Entreprise avec Jean-Marc Sylvestre.

Dès la 7^e année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	1 080
Redevances versées (1)	264
▸ cumul antérieur	202
▸ exercice	62
Dotations "théoriques" aux amortissements (2)	196
▸ cumul antérieur	140
▸ exercice	56
Loyers futurs prévisionnels restants (3)	
▸ à moins d'un an	71
▸ à plus d'un an et moins de 5 ans	407
▸ à plus de 5 ans	770

(1) Dont capital remboursé : 43 MF.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25% pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

4.2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

4.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de leurs règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA et quelques filiales du Groupe utilisent des contrats d'achats et de ventes à terme de devises, ainsi que des contrats d'achats d'options d'achat pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couvertures, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 1998 - 2001 des contrats signés au 31.12.1997.

Au 31.12.97, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élevait au total à 820 MF :

- 656 MF d'achats à terme constitués en Dollars US,
- 93 MF d'achat à terme constitués en Francs Suisses,
- 49 MF d'achat d'options d'achat constitués en Francs Suisses,
- 22 MF d'achat à terme constitués en Livre Sterling.

4.2.2 Couverture du risque de taux

Courant 1997, TF1 a poursuivi ses opérations de couverture de taux d'intérêts afin de figer le coût de sa dette concernant le crédit-bail immobilier relatif à l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1 quai du Point du Jour à Boulogne (92).

L'impact des opérations échues de couverture des risques de change et de taux au 31.12.97 figure dans les charges financières pour 5 MF.

Au 31.12.97, TF1 enregistre :

- un en-cours notionnel de SWAPS pour 600 MF, de FRA pour 600 MF et de CAPS pour 1 840 MF, couvrant les échéances 1998 du contrat de crédit-bail immobilier,
- un en-cours notionnel de SWAPS pour 100 MF couvrant l'utilisation moyenne prévue en 1998 de la ligne SOGEDIF.

4.3 EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	1997	1996	1995
Collège 1 - Employés	58	101	120
Collège 2 - Agents de maîtrise	464	438	440
Collège 3 - Cadres	469	467	437
Collège 4 - Journalistes	229	242	241
Total	1 220	1 248	1 238

4.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux 34 membres des organes de direction au cours de l'exercice 1997 s'élève à 71 084 549 francs.

La composition de ces organes de direction est détaillée à la page 8 du présent document.

Au titre de 1995, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 10 octobre 1995, il avait été consenti 115 500 options d'achat d'actions à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 481 Francs, correspondant à 95% de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant le 10 octobre 1995. Au 31.12.97, deux bénéficiaires ont exercé leurs options d'achat d'actions à hauteur de la quotité disponible.

Au titre de 1997, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 8 avril 1997, il a été consenti 147 500 options de souscription d'actions, à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 523 F correspondant à 95% de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 8 avril 1997.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

4.5 JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 1997 s'élève à 1 200 000 francs.

4.6 MOUVEMENTS DE PROVISIONS

(en MF)	01.01.97	Dotations	Reprises	31.12.97
Provisions réglementées sur immobilisations incorporelles (programmes)	612	236	155	693
Provisions pour risques et charges	176	167	135	208
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	224	92	80	236
Provisions sur immobilisations financières				
Participations	119	-	9	110
Créances rattachées à des participations	10	-	8	2
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	22	-	8	14
Total	1 163	495	395	1 263



Le Pari,
un film coproduit par TF1.



Une Musique coproducteur en partenariat avec de grands groupes.

4.7 INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 1997

Titres de participations	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en francs
SYALIS	2 494	99,76	284 073 527
TF1 FILMS PRODUCTION	169 992	100,00	99 081 327
TF1 ENTREPRISES	199 988	99,99	71 285 917
STUDIOS 107	119 994	100,00	33 029 324
GROUPE GLEM SA	1 497	59,88	26 370 344
FILM PAR FILM	9 998	49,99	25 762 023
TELE-SHOPPING	8 494	99,93	21 460 677
TV SPORT	46 499	31,00	18 144 877
TF1 PUBLICITE	29 994	99,98	18 088 435
BANCO PRODUCTION	129 994	100,00	13 240 230
TF1 EUROPE	209 993	100,00	6 747 336
MEDIAMETRIE	1 000	10,75	2 626 289
TRICOM SA	9 998	33,33	1 059 192
TECHNISONOR	5 632	6,85	875 784
MERY PRODUCTION	4 994	99,88	499 400
TF1 US	2 800	100,00	352 212
TVRS 98	225	22,50	250 222
TELE ACHAT CABLE	2 494	99,76	240 402
SAGAS	848	33,92	194 862
TCM GESTION	849	33,96	85 453
UNE MUSIQUE	1	0,04	4 629
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	25	1,00	3 694
LES FILMS ARIANE	1	0,02	2 729
RCV	1	0,04	1 004
CIC	1	0,01	602
EUROSHOPPING	1	0,02	100
SYALIS SPOPS	1	0,04	97
COGELDA	1	0,01	82
Total titres de participation			623 480 770

Valeurs mobilières de placement	Nombre de titres	Cours au 31.12.97	Valeur d'inventaire en francs
IENA PERF	7 935	12 633,66	100 248 092
BAREP	1 241	80 750,75	100 211 681
BIP	419	120 001,53	50 280 641
FIMASECU	2 668	18 776,69	50 096 209
CPR CASH	488	99 730,49	48 668 479
CENTRALES MONETAIRES	1 356	25 202,87	34 175 092
Total valeurs mobilières de placement			383 680 194

Actions TF1 SA	137 758	483,73 (x)	66 638 930
Total valeurs mobilières			1 073 799 894

(x) Cours moyen d'achat.

4 • 8 **TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS** (en milliers de Francs ou d'unités monétaires de la devise spécifiée)

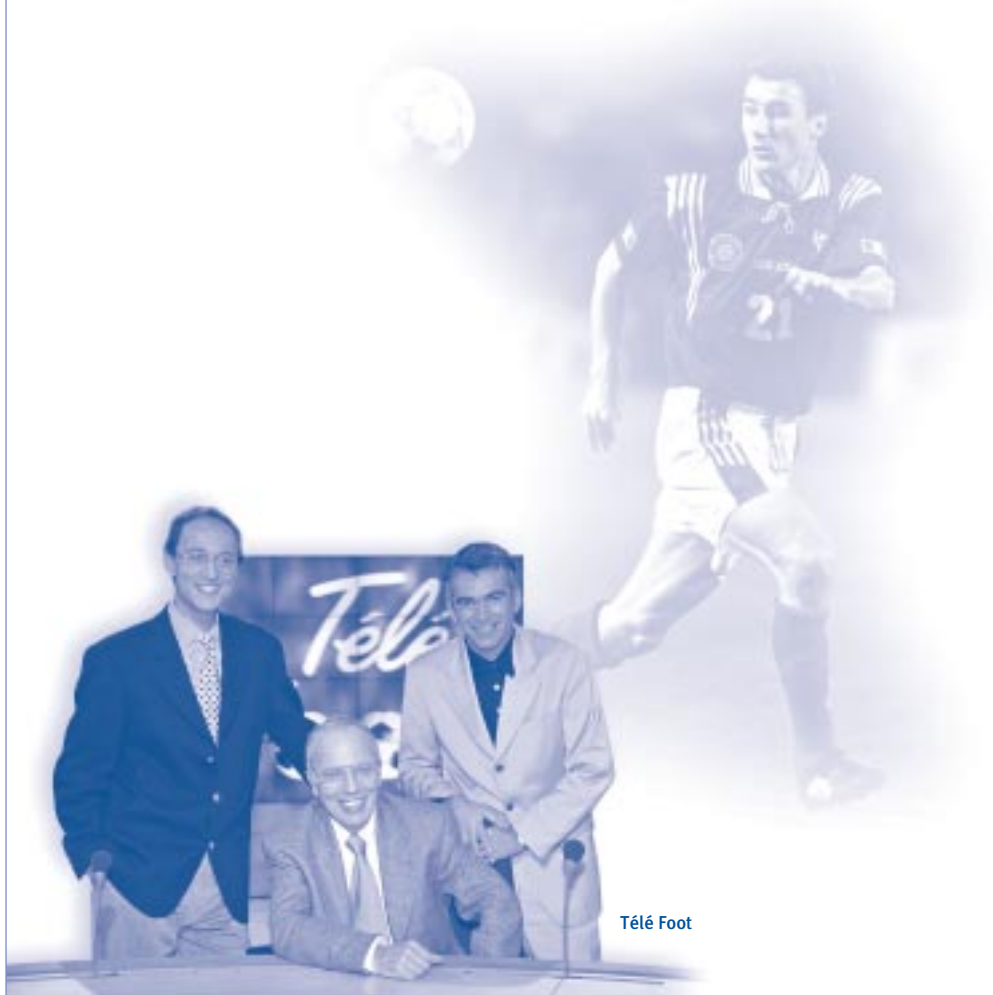
Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)											
TF1 PUBLICITE		15 000	1 833	99,98 %	19 925	19 925	-	-	7 757 232	1 259	15 600
TF1 FILMS PRODUCTION		17 000	78 410	100,00 %	11 599	11 599	-	-	216 807	3 672	-
TELE-SHOPPING		850	4 346	99,93 %	850	850	-	-	391 646	16 280	-
TF1 PUBLICATIONS		500	(10 432)	99,88 %	3 406	-	-	-	673	(50)	-
TF1 ENTREPRISES		20 000	5 227	99,99 %	20 002	20 002	-	-	609 865	46 066	50 700
SYALIS		250	268 045	99,76 %	273 402	273 402	-	-	-	16 462	-
BANCO PRODUCTION		13 000	6 613	100,00 %	12 999	12 999	-	-	61 608	(6 373)	-
TF1 EUROPE		21 000	(19 702)	100,00 %	127 999	39 000	-	-	-	5 449	-
PROTECREA		10 000	1 187	99,99 %	14 699	14 699	-	-	139 572	(38 922)	-
LUXTEL 1	LUF	1 350	-	99,99 %	404	404	-	-	-	-	-
STUDIOS 107		12 000	5 397	100,00 %	30 699	14 012	-	-	83 559	15 632	-
TELE ACHAT CABLE		250	-	99,76 %	249	249	-	-	-	-	-
MERY PRODUCTIONS		500	-	99,88 %	499	499	-	-	-	-	-
LA CHAINE INFO		30 000	(112)	99,95 %	29 985	29 985	-	-	195 687	(64 946)	-
TF1 BOUTIQUES		250	(9 847)	99,76 %	249	-	-	-	12	827	-
GROUPE GLEM		250	29 087	59,88 %	50 898	50 898	-	-	5 786	14 701	4 200
SED ODYSSEE		50	(47)	99,00 %	49	49	-	-	5 673	(23 359)	-
TF1 US	USD	28	-	100,00 %	157	157	-	-	205	30	-
PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)											
MEDIAMETRIE		930	20 653	10,75 %	100	100	-	-	167 019	2 848	56
FMI		1 000	-	13,33 %	133	-	1 867	-	-	-	-
MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	-	50,00 %	1 674	1 674	-	-	-	-	-
TRICOM SA		3 000	(6 062)	33,32 %	1 000	1 000	-	-	-	6 215	-
TV SPORT		15 000	(5 302)	31,00 %	4 650	4 650	-	-	233 808	48 834	-
SAGAS		250	158	33,92 %	85	85	-	-	1 347	166	-
TVRS 98		1 000	3	22,50 %	225	225	-	-	16 220	49	-
FILM PAR FILM		10 000	41 450	49,99 %	48 182	48 182	-	-	58 181	84	-
TCM GESTION		250	(40)	33,96 %	85	85	-	-	580	42	-
TCM DROITS AUDIOVISUELS		1 500	(2 766)	34,00 %	510	510	-	-	63 902	(20 620)	-
PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10%)											
TECHNISONOR		8 225	2 423	6,84 %	563	563	-	-	54 524	2 137	56
TF1 PUBLICITE PRODUCTION		50	9	1,00 %	1	1	-	-	82 038	428	3
GIE GIC		500	-	0,02 %	-	-	-	-	-	-	-
GIE CHALLENGER		750	-	0,67 %	5	5	-	-	-	-	-
CIC		785	4 218	0,01 %	1	1	-	-	29 848	1 018	-
MEDIAMETRIE EXPANSION		12 000	(12 442)	5,00 %	600	-	-	-	-	(1 953)	-
UNE MUSIQUE		250	67	0,04 %	-	-	-	-	194 791	11 255	4
SYALIS SPOPS		250	(4)	0,04 %	-	-	-	-	-	(3)	-
TPS GESTION		250	-	0,04 %	-	-	-	-	5 992	(308)	-
COGELDA		64 250	(13 948)	0,01 %	-	-	-	-	9 343	2 175	-
LES FILMS ARIANE		500	(250)	0,02 %	23	23	-	-	51 052	13 397	-
RCV		250	1 169	0,04 %	-	-	-	-	4 891	1 092	-
LES NOUVELLES EDITIONS TF1		250	-	1,00 %	2	2	-	-	3 018	119	-
EUROSHOPPING		500	-	0,02 %	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL					655 909	545 835					



Eléments significatifs des annexes des exercices précédents

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 1997 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1996 et 1995 : Néant.



Télé Foot

Renseignements concernant la société TF1

Renseignements de caractère général

Dénomination :

Télévision Française 1 - TF1

Siège social :

33, rue Vaugelas. 75015 Paris

N° R.C.S. : 326 300 159 RCS PARIS

N° INSEE : 326 300 15 900 075

Code APE : 922C

Forme : Société Anonyme

Date de constitution : 17 septembre 1982

Date d'expiration : 31 janvier 2082

Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

Objet social (art. 2 des statuts)

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,

- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

Répartition statutaire des bénéfices (art. 26 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Assemblées générales (art. 7 et 21 des statuts)

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5%, 1%, 2%, 3%

et 4% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5%, 1%, 2%, 3% et 4% sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

Etablissement assurant le service des titres et le service financier

La société TF1 en tant que société émettrice.

Capital (art.6 des statuts)

Au 18 mars 1998, le capital de TF1 s'élève à 210 000 000 F divisé en 21 000 000 actions de 10 F nominal chacune.

Les actions admises représentent 100% du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur identifié par le biais de la SICOVAM (Société Interprofessionnelle pour la Compensation des Valeurs Mobilières).

Autorisations d'émissions

Le Conseil a la faculté, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997, d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal de 2 000 000 000 FF pendant une durée de 5 ans.

Le tableau ci-après mentionne également les autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997, concernant les émissions d'actions et de valeurs mobilières de différents types auxquelles la société pourra procéder. L'autorisation d'augmentation de capital en cas d'offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de la société sera renouvelée pour une

année par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1998, si celle-ci l'autorise.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées est fixé à 200 000 000 FF. Le montant nominal maximal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 3 000 000 000 FF.

Les émissions mentionnées dans le tableau ci-après libellées en francs, pourront être exprimées en euro lorsque cette devise aura cours légal en France. A cet effet, des résolutions (n^{os} 10, 13, 14) seront proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1998.

	Montant nominal maximum des augmentations de capital (en MF)	Montant nominal maximum des titres d'emprunt (en MF)	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale	Numéro de Résolution
Emprunts obligataires	-	2 000	5 ans	4 ans	AGM 12.06.97	16
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y-compris bons de souscription d'actions avec maintien du D.P.S. ⁽²⁾	200	3 000	26 mois	15 mois	AGM 12.06.97	17
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y-compris bons de souscription d'actions avec suppression du D.P.S. ⁽²⁾	200	3 000	26 mois	15 mois	AGM 12.06.97	18
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, en période d'Offre Publique sur les titres de la société, avec maintien ou suppression du D.P.S. ⁽²⁾	200	3 000	1 an	1 an	AGM 12.05.98	12
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'Echange	200	3 000	26 mois	15 mois	AGM 12.06.97	20
Actions réservées aux salariés adhérant à un Plan d'Epargne Entreprise, avec suppression du D.P.S. ⁽²⁾	⁽³⁾	-	5 ans	1 an	AGE 14.06.94	15
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du D.P.S. ⁽²⁾	⁽³⁾	-	5 ans	2 ans	AGE 12.06.95	5

⁽¹⁾ A compter de l'AGM du 12 mai 1998.

⁽²⁾ D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription.

⁽³⁾ Dans la limite globale de 10% du capital.

Environnement juridique

L'ACTIONNARIAT

Aux termes de l'article 14 de la loi n°94-88 du 1^{er} février 1994 modifiant l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49% du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

LE RÉGIME D'AUTORISATION

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 1^{er} février 1994 et en l'absence "d'agissements graves" ayant motivé des sanctions à l'encontre de la société durant les 10 années écoulées, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit l'autorisation initiale hors appel aux candidatures.

Cette reconduction valable pour une durée de 5 ans s'est trouvée définitivement acquise avec la signature d'une convention par TF1 et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le 31 juillet 1996 (Annexe II de la Décision n° 96-614 du 17 septembre 1996 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1 - JO du 10 octobre 1996)

Cette convention, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997, est applicable à TF1 jusqu'en 2002. Elle fixe le nouveau cadre juridique d'exploitation de la chaîne et rend caduques les dispositions de la Décision 87-26 du 4 avril 1987 "désignant le groupe cessionnaire de 50% du capital de la société nationale de programme de Télévision Française 1 et portant autorisation d'utilisation de fréquences à la société Télévision Française 1".

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Les textes :

- Cahier des Charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987, et la Décision n°96-614 du

17 septembre 1996 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1.

- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée,
- Loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994,
- Directive Européenne Télévision Trans-frontières du 3 octobre 1989 modifiée,
- Décret n° 90-67 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-281 du 27 mars 1992 et le Décret n° 95-1162 du 6 novembre 1995 (obligations de production),
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-279 du 27 mars 1992 (obligations de diffusion),
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992, abrogeant celui du 26 janvier 1987 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20h30 et 22h30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20h30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60% d'œuvres européennes et 40% d'œuvres d'expression originale française,
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doivent être consacrés à des programmes francophones,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 50 heures de magazines et documentaires,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information,
- obligation de consacrer 15% du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10% à des producteurs indépendants et de diffuser au

minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20h et 21h,

- obligation d'investir 0,6% du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses dans les 15% de l'obligation générale précédente), dont les deux tiers pour une durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas 4 ans,
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fictions ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50% du volume annuel des autres émissions,
- obligation d'investir 3% du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5% consacrés à des œuvres francophones. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaliser la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

EVOLUTION JURIDIQUE EN COURS

Un projet de loi visant à modifier la loi du 30 septembre 1986 est actuellement en cours de préparation. En l'état actuel de sa rédaction, ce projet vise notamment l'adaptation de la loi à la diffusion de programmes par satellite et à une réorganisation du secteur audiovisuel public.

Marché et rendement du titre



Dividendes et rendement

Depuis la privatisation de TF1 en 1987, le nombre d'actions est resté constant à 21 000 000 actions émises.

Année	Dividendes versés (FF) au titre de l'exercice			Cours de Bourse (FF)			Taux de rendement sur la base du dernier cours
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	+ Haut	+ Bas	Dernier	
1987	-	-	-	210	149	170	-
1988	3,0	1,5	4,5	411	165	410	1,1%
1989	5,0	2,5	7,5	448	278	300	2,5%
1990	7,0	3,5	10,5	358	220	290	3,6%
1991	8,0	4,0	12,0	383	260	300	4,0%
1992	10,0	5,0	15,0	542	300	367	4,1%
1993	12,5	6,25	18,75	583	361	491	3,8%
1994	15,0	7,5	22,5	572	437	484	4,6%
1995	16,0	8,0	24,0	549	410	525	4,6%
1996	16,0	8,0	24,0	639	475	496	4,8%
1997	16,0 (a)	8,0	24,0	615	486	615	3,9%

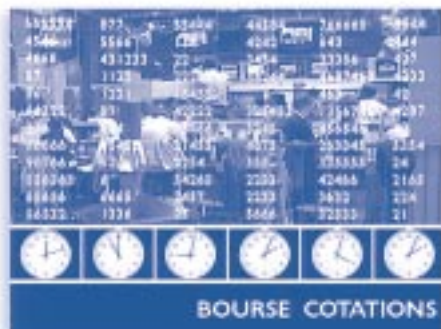
(a) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'action TF1 est cotée à la Bourse de Paris sur le Second Marché. Elle fait partie du groupe continu A de l'indice SBF 120.

Au 31 décembre 1997, la capitalisation boursière de TF1 s'élevait à 12,9 milliards de francs.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.



La Bourse sur LCI.



Fiscalité

En l'état actuel de la législation française, le régime fiscal des actions suivant est applicable :

* Actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers.

Ils seront donc soumis à l'impôt sur le revenu et subiront :

- la CSG de 7,5%, déductible à hauteur de 5,1% du revenu global imposable de l'année de son paiement,
- le prélèvement social de 2%, non déductible,
- la CRDS de 0,5%, non déductible.

Ces dividendes bénéficieront, par ailleurs, d'un abattement annuel commun aux produits d'obligations françaises de 16 000 francs pour les couples mariés soumis à une imposition commune et de 8 000 francs pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées.

* Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés et ayant leur domicile fiscal en France :

Les dividendes encaissés sont imposables dans les conditions de droit commun.

Toutefois les personnes morales détenant plus de 10% du capital social de la société distributrice ou dont le prix de revient de la participation est au moins égal à 150 millions de francs, sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères.

* Actionnaires n'ayant pas leur domicile fiscal en France :

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25% lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France. Mais cette retenue à la source peut être réduite, voire même supprimée, en l'application des conventions fiscales internationales.



Evolution du cours et des volumes

Les cours de bourse et les volumes de transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 :

Année	Mois	+ haut (1)	+ bas (1)	Dernier cours	Nombre de titre échangés (2)
1995	Janvier	503	430	452	572 113
	Février	478,5	410	427,5	429 113
	Mars	490	421,5	432	795 896
	Avril	479	430	449	441 783
	Mai	493	437	462	511 917
	Juin	500	451,5	477,5	902 931
	Juillet	505	479	495,5	510 441
	Août	549	493	512	819 158
	Septembre	530	486	486	672 090
	Octobre	514	460	505	736 075
	Novembre	519	475	493	571 825
	Décembre	531	456	525	374 004
1996	Janvier	555	475	535	593 684
	Février	553	510	539	555 632
	Mars	558	484	515	475 528
	Avril	573	491	560	1 333 713
	Mai	607	537	603	935 904
	Juin	639	585	588	483 785
	Juillet	590	530	587	1 133 800
	Août	615	559	578	809 564
	Septembre	610	550	573	504 667
	Octobre	591	538	544	949 387
	Novembre	564	504	515	1 037 237
	Décembre	526	478,1	496	944 957
1997	Janvier	535	480	488,5	1 130 732
	Février	563	488	528	1 125 166
	Mars	594	518	563	1 045 285
	Avril	597	542	563	790 825
	Mai	605	548	552	1 503 174
	Juin	574	500	525	1 206 799
	Juillet	571	500	535	1 365 284
	Août	543	487	495	402 283
	Septembre	518	491,1	513	236 712
	Octobre	550	487	537	613 215
	Novembre	550	510	521	323 880
	Décembre	618	520	615	704 922
1998	Janvier	699	606	657	1 121 969
	Février	682	641	660	680 794
	Mars	794	635	770	945 096

Source : Société des Bourses Françaises - Bourse de Paris.

(1) Les plus haut et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en cours de séance.

(2) Les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociation CAC et hors système.



Evolution du cours TF1/ SBF 120

du 31 décembre 1996 au 31 mars 1998



Responsables de l'information

Personnes assumant la responsabilité du document de référence

TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Patrick LE LAY
Président-Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1995 à 1997 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Paris, le 8 avril 1998

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

représenté par Edouard SALUSTRO
et Jean-Pierre CROUZET

Jacques VILLARY

Information et relations investisseurs

RESPONSABLES DE L'INFORMATION :

JEAN-PIERRE MOREL

Directeur Général Adjoint
Administration-Finances
Tél.: 01 41 41 25 99
Fax : 01 41 41 29 10
E-mail : jpmorel@tf1.fr

CHRISTIAN LEMAIRE

Directeur du Financement
et des Relations Investisseurs
Tél.: 01 41 41 27 32
Fax : 01 41 41 29 10
E-mail : clemaire@tf1.fr

Les documents juridiques peuvent être consultés à :

TF1
Direction des Affaires Juridiques
1, Quai du Point du Jour
92656 BOULOGNE CEDEX

Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 :

Par courrier adressé à :
TF1
Direction du Financement
et des Relations Investisseurs
1, Quai du Point du Jour
92656 BOULOGNE Cedex

Sur INTERNET :
<http://www.tf1.fr>
E-mail : comfi@tf1.fr



Vérité oblige.

Adresse postale des principales filiales

Avril 1998

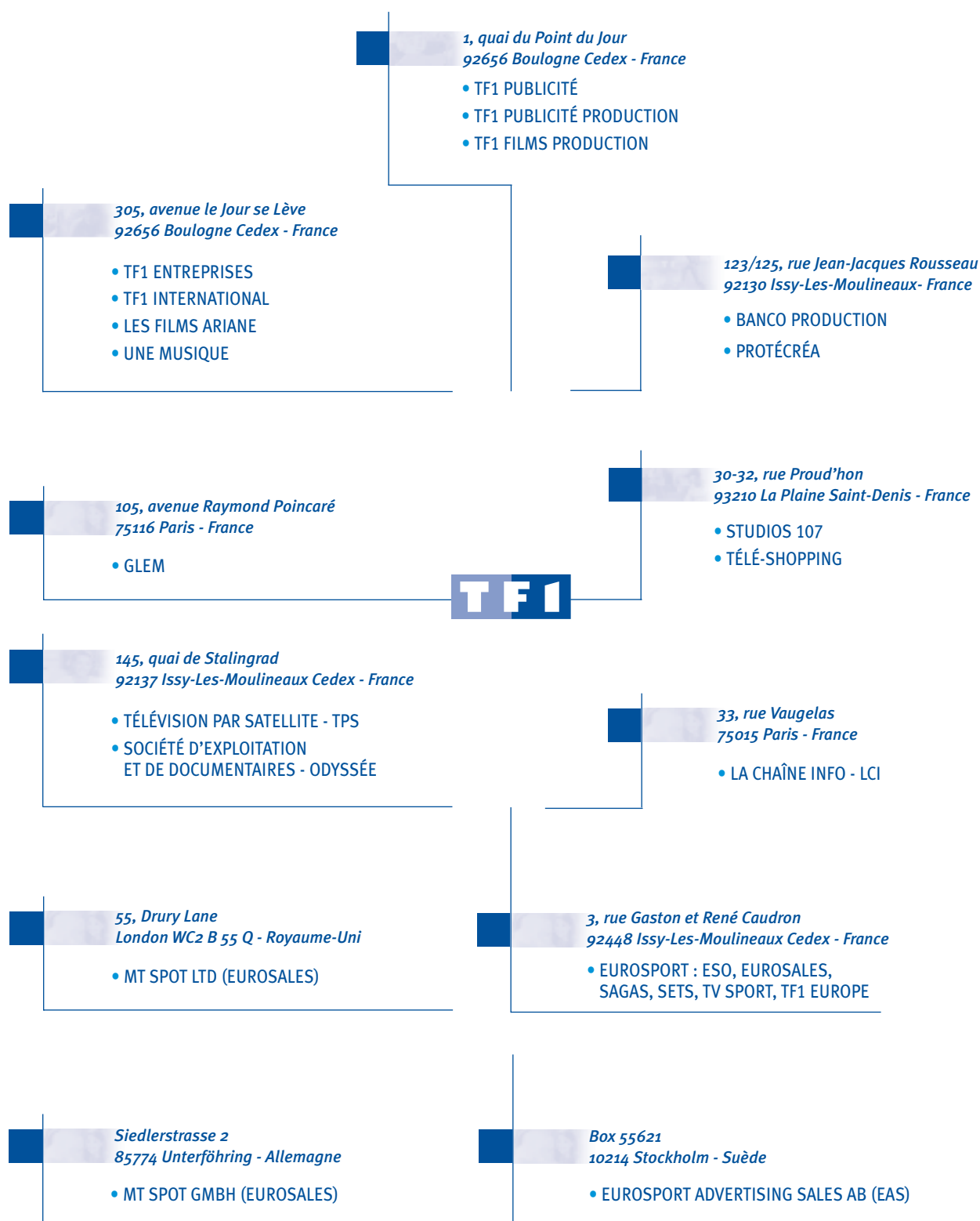


Tableau de passage

Document de référence : Règlement COB 91-02

1	RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	PAGES
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	70
1.2	Attestation des responsables	70
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	6, 36, 37, 70
1.4	Politique d'information	70
2	ÉMISSION/ADMISSION À LA COTE OFFICIELLE DE VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL	
2.1	Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	26, 27, 65, 66
2.2	Emission de valeurs mobilières	Sans objet.
2.3	Renseignements généraux	26, 27, 65, 66, 68
2.4	Place de cotation	68, 69
2.5	Tribunaux compétents	Sans objet.
3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL	
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	11, 12, 13, 14, 15, 65, 66, 70
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	65, 66
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	26, 27, 29, 65, 66
3.4	Marché des titres de l'émetteur	26, 27, 68, 69
3.5	Dividendes	26, 27, 28, 68
4	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR	
4.1	Présentation de la société et du groupe	2, 3, 4, 5, 10, 11 à 15, 16 à 28, 29, 47, 48, 59, 64, 65, 67
4.2	Dépendances de l'émetteur	Sans objet.
4.3	Faits exceptionnels et litiges	23
4.4	Effectifs	25, 29, 49, 61
4.5	Politique d'investissement	2, 3, 12 à 15, 20 à 23, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 60, 63
4.6	Données groupe	16 à 28, 71
5	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	
5.1	Comptes de l'émetteur	29, 35, 38 à 63
5.2	Sociétés hors du périmètre de consolidation	42, 43, 62, 63
5.3	Sociétés dans le périmètre de consolidation	42, 43, 62, 63
5.4	Principes de consolidation	42, 43
6	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
6.1	Noms	6 à 9
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	27, 37
6.3	Schéma d'intéressement du personnel	25, 27, 29, 49, 59, 61
6.4	Gouvernement d'entreprise	6
7	PERSPECTIVES D'AVENIR	
7.1	Evolution récente	24, 25
7.2	Perspectives d'avenir	24, 25

Crédits / Couverture : droits réservés, E. Chognard, D. Maestracci, JM. Sureau.

Intérieur : droits réservés, © 1996 Marina Productions, © 1997 Cinar - Protécra - Canal J, © Bonne Question ! G. Ferrandis, © Bonne Question ! L'agence Cinéma - Renn Productions, © Bonne Question ! Pascalito, © Disney Entreprises Inc., Ali Céléo, E. Ardolino - Touchstone Pictures, G Bédreau, C. Brounskin, S. Bruty, Campagne - Huguet, C. Chevalin, E. Chognard, C. Columbus - 20th Fox, Cosmos, F. Darnigny, L. Darmon - Malosse, Films Christian Fechner, FKGB, P. Guis, ICE³, ISLTM, JY. Le Mener, JM. Leroy - Sygma, J. Loew, JC. Lofher, D. Maestracci, JM. Mazeau, J. Mead, S. Murez - Design Nuit de Chine, PEMD, Renn Productions, JC. Roca, Roissy Films, C. Russel, G. Simon - TF1 Publicité Production, JM. Sureau, TF1 - TF1 Publicité Production - R. Burkel - F. Camus - G. Galud - Gédéon - G. Mimouni - C. Valdejo.